



Assemblée générale

Cinquante et unième session

16^e séance plénière

Mardi 1er octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne d'abord la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, S. E. M. Teodor Viorel Melescanu.

M. Melescanu (Roumanie) : Il m'est particulièrement agréable de vous féliciter pour votre élection en tant que Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et d'exprimer notre satisfaction de voir en cette haute fonction le distingué représentant d'un pays et d'une région si appréciés pour leurs traditions et leur dynamisme. Je suis convaincu que votre expérience et vos qualités d'éminent diplomate vont faciliter le bon déroulement, ainsi que la conclusion réussie de cette session. Je souhaite également exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour la compétence avec laquelle il a dirigé la dernière session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer notre haute appréciation pour l'activité remarquable déployée avec tant de dévouement au service des Nations Unies par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, depuis 1992.

Nous nous sommes réunis une fois de plus dans cette auguste enceinte, non seulement pour passer en revue les événements récents survenus aux niveaux régional et mondial, ou bien dresser le bilan de l'année écoulée, mais surtout pour débattre des perspectives et des défis qui se présentent à nous à la veille du XXI^e siècle.

Au fond, nous sommes appelés à une réflexion et à une action communes sur les possibilités d'édifier un système international qui puisse garantir la sécurité et la stabilité, le progrès et la prospérité pour tous. Certes, les Nations Unies restent le pilier de ce système. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous venons de signer, en est une preuve. Nous sommes de ceux qui considèrent qu'une chance historique nous est aujourd'hui offerte d'assurer la sécurité et la stabilité dans le monde, lesquelles doivent se fonder sur la mise en place d'institutions démocratiques, un développement durable, le respect des droits de l'homme et la justice sociale. Cela exige une coopération internationale accrue et un nouvel esprit de partenariat entre tous les pays.

La Roumanie entend contribuer à cet effort commun tout en oeuvrant à consolider les résultats déjà obtenus dans la construction d'une nouvelle société démocratique fondée sur l'État de droit, le respect des droits de l'individu et l'économie de marché, afin de s'affirmer comme un facteur de stabilité dans la région.

Me référant à quelques faits saillants de cette année, je rappellerai que la politique macro-économique poursuivie et les progrès obtenus dans la mise en place d'institutions adaptées à l'économie de marché ont conduit à une amélioration certaine des résultats économiques. Le secteur privé est devenu prépondérant dans la formation du produit intérieur brut. Pour surmonter les difficultés de la transition et préparer son adhésion à l'Union européenne, la Roumanie reçoit une importante assistance de l'Union européenne et de ses membres. Les États-Unis ont accordé à la Roumanie la clause de la nation la plus favorisée à titre permanent. Mon pays est devenu membre à part entière de l'Initiative centrale européenne et sera l'une des parties de l'Accord de libre-échange en Europe centrale, à partir de l'année prochaine. La signature du Traité de compréhension, coopération et bon voisinage entre la Roumanie et la Hongrie constitue un événement significatif non seulement pour leur réconciliation historique mais aussi pour la stabilité en Europe centrale.

Il faut relever par ailleurs la participation active de mon pays au partenariat pour la paix de l'OTAN, y compris aux opérations de la Force internationale en Bosnie-Herzégovine, ce qui est de nature à renforcer notre confiance qu'une décision favorable soit prise quant à notre adhésion à l'Alliance atlantique.

Sur le plan sous-régional, la Roumanie a soutenu les mesures pour faire avancer la coopération économique de la mer Noire et le processus de stabilité et de bon voisinage dans l'Europe du Sud-Est, qui fait l'objet des initiatives de l'Union européenne et des États-Unis. Conscient de l'importance du processus de démocratisation, le Gouvernement roumain a décidé d'organiser à Bucarest, au début de septembre 1997, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées.

Tous ces développements et initiatives témoignent de la volonté de mon pays d'agir comme partenaire crédible et responsable dans les affaires internationales, comme facteur de stabilité et aussi comme générateur de sécurité en Europe et dans le monde.

Lors de la séance solennelle consacrée au cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, de nombreux chefs d'État, parmi lesquels le Président de la Roumanie, ont souligné que l'Organisation peut et doit jouer un rôle accru dans la vie internationale, de sorte qu'elle puisse répondre plus efficacement aux problèmes d'envergure planétaire. Il est de plus en plus évident que nous nous trouvons dans une période de l'histoire où de nombreux problèmes sont à repenser dans leur globalité,

afin de forger une vision commune ayant l'homme au centre de nos politiques. Le grand problème qui exige une solution à la veille du troisième millénaire est de trouver la synthèse appropriée entre l'aspiration générale à l'universalité et l'aspiration particulière à l'identité.

La série des conférences globales, organisées par les Nations Unies ces cinq dernières années, a débouché sur un nouveau concept intégré du développement durable centré sur la personne humaine.

Maintenant que nous sommes engagés sur la voie de la revitalisation, du renforcement et de la réforme du système des Nations Unies, y compris l'élargissement limité du Conseil de Sécurité, il nous semble opportun et utile de mettre à profit ces acquis. Il convient de se mettre d'accord aussi bien sur une vision intégrée commune du développement que sur une liste de priorités susceptibles d'inspirer et d'orienter le processus d'ensemble visant la rénovation de l'ONU. En agissant de la sorte, on pourrait faciliter notre objectif actuel, à savoir que les travaux en cours des groupes de travail créés par l'Assemblée générale parviennent rapidement à des résultats équilibrés et réalistes.

Comme les autres Membres des Nations Unies, la Roumanie considère elle aussi que le moment est venu de procéder à un certain élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Nous envisageons, tant la catégorie des membres permanents — où l'Allemagne et le Japon se qualifient en premier lieu en vertu de leur importance dans la vie internationale — que celle des membres non permanents, par une formule convenue à partir des propositions déjà avancées, telle la proposition italienne, qui constitue une bonne base afin d'assurer à un nombre accru de pays, y compris ceux de l'Europe centrale et orientale, la possibilité d'y être représentés. Pour faire le point, une séance spéciale de l'Assemblée générale pourrait être consacrée aux résultats de la réforme du système des Nations Unies.

C'est en partant de ces quelques considérations que j'aimerais présenter des commentaires sur certains sujets particuliers de notre ordre du jour.

Tout d'abord, la gestion des crises et des conflits. Certes, il est avant tout de la responsabilité des parties de mettre fin au conflit et de rétablir la paix et la sécurité. Nous soulignons l'importance que nous attachons au dialogue afin d'arriver à des solutions négociées par les parties directement concernées.

En ex-Yougoslavie, nous apporterons notre concours au développement de relations normales entre les pays de la

zone en vue de l'application intégrale des Accords de Dayton, y compris la levée définitive des sanctions contre la République fédérale de Yougoslavie. Nous avons accueilli avec intérêt les initiatives visant la reconstruction économique de cet espace et sommes prêts à y prendre une part active, y compris par des projets conjoints de coopération avec des pays voisins.

Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la récente évolution inquiétante du processus de paix au Moyen-Orient, qui fait l'objet de la résolution 1073 (1996) du Conseil de sécurité. Nous saluons l'initiative prise par les États-Unis visant à reprendre les négociations entre les parties sur la base des principes convenus dans les Accords de Madrid et d'Oslo, qui constituent la seule voie vers l'accomplissement d'une paix juste et durable. La Roumanie reconnaît la nécessité de renforcer la coopération économique régionale destinée à étayer le processus de paix au Moyen-Orient et elle entend y être présente, y compris par la participation aux travaux des groupes multilatéraux.

Nous marquons toujours notre inquiétude quant au maintien d'une situation complexe et incertaine dans les régions de l'est de la République de Moldova et réaffirmons la nécessité d'un retrait ordonné et inconditionnel des troupes étrangères de la Transdnistrie.

Nous accordons l'attention qui convient à toutes les initiatives lancées en vue d'engager un processus susceptible d'aboutir à un accord de paix durable dans la péninsule de Corée, ainsi que dans d'autres zones de tension ou de conflit.

En tant que principal garant de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies doivent participer plus activement à la prévention et à la gestion des crises en utilisant des instruments de paix flexibles, notamment la diplomatie préventive et les opérations de maintien de la paix. L'expérience acquise par les pays participants, dont la Roumanie, surtout par notre participation significative à la Mission de maintien de la paix en Angola, relève la nécessité d'augmenter la capacité d'intervention rapide des Nations Unies par le perfectionnement du système des modules de force en attente et par d'autres mesures destinées à déployer rapidement de nouvelles opérations de maintien de la paix et gérer efficacement les opérations en cours.

Pour ce qui est des sanctions, la Roumanie, qui a été fortement affectée par la stricte application des régimes de sanctions économiques, surtout au cas de l'ex-Yougoslavie, considère que les Nations Unies doivent jouer un rôle plus

important dans le processus de réparation des États tiers, afin de pouvoir maintenir l'efficacité et la crédibilité des actions du Conseil de sécurité en la matière.

Un mot, en deuxième lieu, sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement. Comme partie prenante de ce processus dès ses débuts, la Roumanie a salué avec satisfaction l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet événement majeur représente une étape capitale de la réalisation d'un objectif prioritaire dans l'accomplissement des obligations pertinentes du Traité sur la non-prolifération. La mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique et en Afrique va heureusement dans le même sens.

La Roumanie continuera à apporter sa contribution au renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération avant la prochaine conférence d'examen de l'an 2000, dont le Comité préparatoire se réunira en 1997. Elle s'emploiera, par ailleurs, à accélérer l'ouverture de négociations d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, aussi bien qu'à la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines et à l'instauration d'un mécanisme efficace de vérification.

Nous invitons à nouveau tous les pays participants à se pencher sur l'idée d'arriver à un «code de conduite» dans le domaine du transfert des armes classiques, ce qui sera de nature à augmenter la transparence et la confiance entre les États.

La Roumanie soutient les actions menant à une interdiction totale des mines antipersonnel. À cet effet, mon pays a déjà adopté en 1995 un moratoire qui sera prolongé et procède actuellement aux procédures de ratification des Protocoles additionnels à la Convention sur les armes inhumaines.

Ma troisième et dernière réflexion porte sur les domaines économique et social, où selon nous il y a de bonnes perspectives pour que l'Agenda pour le développement soit adopté. La Roumanie fait sienne l'idée que les Nations Unies peuvent et doivent contribuer à la mise en oeuvre d'un nouveau partenariat global pour le développement entre les pays en développement, les pays développés et les institutions multilatérales. Nous accueillons avec intérêt l'inclusion de ce concept dans le communiqué économique adopté au dernier sommet du Groupe des Sept, à Lyon, ainsi que la reconnaissance du fait que le nouveau partenariat doit être bénéfique pour tous et fondé sur un esprit de

solidarité, susceptible de répartir la charge entre tous les partenaires.

C'est dans ce contexte que l'ONU et les institutions qui s'y rattachent doivent poursuivre les efforts d'adaptation et de réforme afin d'améliorer leurs performances dans la formation du consensus autour des objectifs du développement. Nous saluons les résultats de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) à Midrand — une étape essentielle de sa rénovation — qui a tracé la voie de la réforme de sa structure intergouvernementale et a réorienté ses priorités, pour développer la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions financières de Bretton Woods ayant pour but l'insertion des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial et financier international.

Nous notons également les mesures prises récemment visant à renforcer le rôle central du Conseil économique et social dans l'élaboration et la coordination de politiques concertées, ainsi que les initiatives prises par la Commission économique pour l'Europe, et d'autres commissions régionales, pour redéfinir leurs priorités.

Il appartient au Conseil économique et social d'assurer le suivi des grandes conférences internationales. Nous allons oeuvrer ensemble pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997 afin d'améliorer la mise en oeuvre des accords sur la protection de l'environnement conclus à Rio et la réunion régionale de Vienne pour évaluer le Sommet social de Copenhague. Il convient de mentionner qu'une conférence sous-régionale tenue tout récemment à Bucarest a permis de faire le point sur le stade d'application du Programme d'action adopté à Pékin sur la condition des femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Nous soutenons les Nations Unies dans la lutte contre l'abus des drogues et le commerce illicite des stupéfiants, y compris contre toutes les formes de criminalité qui y sont liées, et nous entendons participer aux préparatifs de la session spéciale de l'Assemblée générale de 1998, consacrée à ce fléau.

La communauté internationale est appelée aussi à se mobiliser pour faire face au développement rapide de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme, et nous encourageons dans ce domaine une implication plus active des Nations Unies. Je salue dans ce sens la proposition présentée ici même par le Président Kwasniewski de la Pologne, la semaine dernière.

Dans la promotion de notre objectif commun — celui d'une croissance durable, socialement équitable, centrée sur la personne humaine et le respect de l'environnement —, l'aide au développement appelle une mobilisation nouvelle et accrue de la communauté internationale. Elle doit être plus efficace et se concentrer sur les pays qui en ont un grand besoin. La Roumanie maintient une bonne coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son représentant réside à Bucarest, avec les autres fonds et programmes de développement [le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], etc., ainsi qu'avec les agences spécialisées et les institutions financières de Bretton Woods. Nous veillons à ce que l'assistance reçue soit utilisée au profit des réformes structurelles et de la stabilisation macro-économique et contribue ainsi à la mise en place de conditions favorables à l'expansion d'un secteur privé dynamique et compétitif.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'attachement profond de mon pays au caractère universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la promotion et la protection constituent une priorité des Nations Unies.

Guidé par cette conception, le Gouvernement roumain se prononce contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance, surtout contre le nationalisme agressif et entend garantir la mise en oeuvre du libre exercice des droits fondamentaux de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant aux minorités nationales ou des droits des femmes, et le respect des droits de l'enfant. Nous exprimons notre appui au Haut Commissaire aux droits de l'homme dans ses efforts visant à améliorer l'efficacité du Centre pour les droits de l'homme, en tant que coordonnateur de l'ensemble des organismes spécialisés au sein du système des Nations Unies.

La meilleure garantie du respect des droits de l'homme réside dans le développement de la démocratie. C'est le volet de la triade «démocratie, développement, paix» qui me conduit à une dernière réflexion, inspirée par la contribution des Nations Unies au processus de démocratisation dans le monde. En invitant à Bucarest, au mois de septembre de l'année prochaine, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées, nous voudrions continuer le dialogue et l'échange d'expérience concernant la construction des sociétés démocratiques en y apportant les données d'un pays — la Roumanie — situé au centre de l'Europe, et qui revient inmanquablement, après tant d'années de dictature, aux meilleures traditions démocratiques.

J'aimerais assurer l'Assemblée que mon pays fera de son mieux, de concert avec tous les pays intéressés, pour que l'Organisation des Nations Unies — en tant que garant de la paix et de la légalité internationale — puisse répondre plus efficacement aux problèmes que nous partageons tous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Somsavat Lengsavad, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao. Je lui donne la parole.

M. Lengsavad (République démocratique populaire lao) (*parle en lao, texte français fourni par la délégation*) : En tout premier lieu, je tiens à vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir assumer la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre nomination à ce poste de haute responsabilité témoigne du rôle important de votre pays, la Malaisie, avec lequel la République démocratique populaire lao entretient d'excellents rapports d'amitié et de coopération dans de nombreux domaines. Conscient de votre compétence remarquable ainsi que de vos qualités de diplomate chevronné, je suis convaincu que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

À cette occasion, je tiens également à exprimer ma sincère appréciation à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour le travail considérable accompli pendant les cinq années écoulées de son mandat, au service des nations et des peuples du monde.

Au cours de ces dernières années, l'on assiste au renforcement de la coopération entre les peuples pour le développement, renforcement qui caractérise la tendance générale dans les différentes régions du monde. Cependant, dans plusieurs parties du monde, nous faisons encore face, à notre grand regret, à des situations complexes et de tension causées par des conflits interethniques acharnés et des clivages religieux.

Plus grave encore, nous sommes témoins d'ingérence dans les affaires des États et de la pratique de politiques d'hégémonie à l'encontre des petits pays, auxquels on impose arbitrairement des blocus économiques et de nouvelles formes de racisme et d'esclavage. De telles situations mettent en danger la coexistence harmonieuse entre les États et les peuples et risquent de les désintégrer. La communauté internationale tout entière se doit donc de redoubler d'efforts pour trouver le plus rapidement possible les moyens de résoudre ces problèmes. Accomplir ces tâches n'est certes pas chose facile. Cela requiert de nous tous patience et

résolution. Ensemble, et animés du sens de l'équité et de la justice que nous avons maintes fois cultivé, nous pensons pouvoir parvenir à nos objectifs ultimes.

En Europe, les Accords de paix signés à Dayton le 14 décembre 1995 pour régler le problème de la Bosnie-Herzégovine, et les récentes élections qui en ont découlé, ont marqué une étape importante dans la recherche d'une solution au conflit douloureux et destructeur dans ce pays. Nous en appelons à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve d'un maximum de retenue et d'objectivité dans l'application sincère et rigoureuse de ces engagements afin de restaurer la paix, la stabilité et la coopération dans cette région du monde.

En Afrique du Sud, sous la direction résolue du Président Nelson Mandela, le peuple sud-africain s'emploie activement à surmonter les séquelles de l'apartheid et à reconstruire la patrie bien-aimée. Tout en rendant hommage aux nouvelles autorités sud-africaines pour leur détermination et leur courage, nous souhaitons à l'Afrique du Sud et à son vaillant peuple de grands succès dans leurs entreprises difficiles.

Dans les pays de la région des Caraïbes, les relations de coopération économique, culturelle et autres se sont encore développées, conformément à l'atmosphère internationale actuelle, renforçant ainsi la paix et la sécurité dans cette partie du monde. Imprégnés de cette tendance logique, nous nous permettons d'exprimer l'espoir que les États-Unis d'Amérique adopteront une position plus raisonnable dans la recherche d'une solution au problème en suspens avec la République de Cuba par le biais d'un dialogue sincère, afin de répondre aux intérêts légitimes des deux peuples et contribuer à la promotion de la bonne compréhension entre les deux pays.

Au Moyen-Orient, après la mise en place de l'Autorité palestinienne conformément à l'Accord de Washington signé en 1993, le processus de paix a fait naître de grands espoirs. Mais, pour l'heure, il se heurte à des difficultés. Les événements survenus la semaine passée à Jérusalem ont rendu la situation encore plus complexe. Tout en exprimant sa vive inquiétude face à une telle situation, le Gouvernement lao exprime l'espoir que la rencontre éventuelle entre les dirigeants des parties concernées dans le conflit israélo-palestinien favorisera à un retour à la normale pour qu'ils puissent respecter leurs engagements, dans l'intérêt de la paix et de la coopération dans cette région et dans le monde.

Dans la péninsule coréenne, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique conti-

nuent, à bon escient, à mettre en oeuvre les accords qu'ils ont conclus, contribuant ainsi à consolider la paix dans cette région. Tout en se félicitant de cette situation, le Gouvernement et le peuple lao expriment leur plein appui aux aspirations profondes du peuple coréen d'éliminer le foyer d'une nouvelle guerre et de réunifier pacifiquement la Corée par le dialogue et la création de mécanismes nouveaux et appropriés permettant de parvenir aux objectifs visés.

En Asie du Sud-Est, la tendance à la paix et à la coopération s'est fortement développée. En Malaisie, les représentants des pays de la région ont discuté tout récemment du projet de construction du chemin de fer transAsie-Europe, reliant Singapour à la Chine via le Laos. Ce projet aidera à approfondir davantage la coopération dans cette partie du monde. Dans cet esprit, les pays de la région s'emploient à régler ensemble divers problèmes par des moyens pacifiques et conformément aux réalités régionales. Fidèles à leur politique de coexistence pacifique et de sécurité aux fins du développement, ces pays, dont la République démocratique populaire lao, ont signé un traité relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Cet événement historique représente donc une importante contribution de leur part. C'est pourquoi le Gouvernement de la République démocratique populaire lao considère que l'adoption de la Convention sur l'interdiction complète des essais nucléaires par la cinquantième session de l'Assemblée générale représente un succès d'une valeur inestimable dans les efforts entrepris depuis des années par la communauté internationale pour éliminer graduellement les armes nucléaires dans le monde.

Dans la République démocratique populaire lao, la réforme économique entamée en 1986 a commencé à donner des résultats satisfaisants pour notre peuple. Le taux moyen de croissance économique annuelle pour les cinq dernières années, c'est-à-dire de 1991 à 1995, est de l'ordre de 6,4 %. Le taux d'inflation reste généralement stable, favorisant ainsi l'amélioration progressive des conditions de vie des populations lao multiethniques. Ces acquis ont contribué à maintenir la stabilité politique et l'harmonie sociale. C'est pour cette raison que lors de son Congrès tenu au mois de mars dernier, le Parti populaire révolutionnaire lao a fait le bilan exhaustif du développement socio-économique et décidé de poursuivre sans relâche cette réforme, qui est basée sur le système de l'économie de marché. Il s'est également fixé pour objectif d'arriver à un taux moyen annuel de croissance économique nationale de l'ordre de 8 à 8,5 % et à un revenu annuel par habitant de 500 dollars des États-Unis, d'ici à l'an 2000. À l'heure actuelle, notre gouvernement encourage les différents secteurs économiques à se développer et favorise les inves-

tissements étrangers dans l'exploitation des potentialités du pays, afin de créer les bases matérielles et techniques pour sortir le pays de son état de sous-développement vers l'an 2020. Tout cela est une entreprise grandiose et ardue à la réalisation de laquelle notre gouvernement travaillera d'arrache-pied.

Dans les rapports avec l'extérieur, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao entend poursuivre sa politique de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération avec tous les pays et toutes les organisations internationales et non gouvernementales. Dans l'immédiat, il a l'intention de concentrer tous ses efforts à la création des conditions nécessaires à son adhésion, en 1997, à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ce qui lui permettra d'intégrer le développement du pays à la tendance commune de la région et du monde. Nous nous félicitons de l'intention manifestée par le Cambodge et le Myanmar de devenir eux aussi membres de l'ANASE.

La situation économique internationale connaît une certaine évolution positive. Certains progrès sont en effet apparents dans un certain nombre de pays. Toutefois, rien n'indique que l'économie mondiale soit sur la voie d'une relance rapide et solide. L'interdépendance et la mondialisation accrues de l'économie internationale ont créé de nouvelles opportunités en même temps que de nouvelles tensions qui ont provoqué de nouveaux déséquilibres, en particulier la marginalisation croissante des pays en développement. La communauté internationale tout entière est appelée à agir ensemble afin de créer un environnement économique international plus favorable et plus équitable dans lequel les pays en développement pourront mener efficacement leur lutte contre la pauvreté et pour le progrès multiforme dans leurs sociétés.

Le droit à un logement décent pour tous est d'une importance fondamentale si l'on veut garantir la stabilité et un développement sain dans le domaine socio-économique. C'est pourquoi nous nous félicitons des acquis de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue au mois de juin dernier à Istanbul, en Turquie. La République démocratique populaire lao se félicite également des résultats positifs obtenus à la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu au mois de mai dernier à Midrand, en Afrique du Sud.

Le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu dernièrement à Stockholm, en Suède, a examiné avec attention la situation inquiétante qui fait que chaque année, plus d'un million

d'enfants dans le monde sont victimes d'abus de toutes sortes, et a présenté diverses mesures à la communauté internationale pour combattre ce nouveau danger qui menace l'avenir de la nouvelle génération. Le Gouvernement lao souscrit à ces mesures et est déterminé à les mettre en oeuvre par tous les moyens.

Le problème de l'abus de drogue continue de poser une grave menace pour la communauté internationale. En raison de sa dimension mondiale, ce problème ne peut être résolu que par une coopération internationale efficace fondée sur le principe de la responsabilité partagée. En République démocratique populaire lao, notre gouvernement a, au cours des années écoulées, élaboré un programme global de contrôle des stupéfiants jusqu'à l'an 2000, qui consiste à réduire graduellement la culture du pavot à travers la mise en oeuvre de projets de développement rural intégré. Sur le plan de la répression, compte tenu de la gravité que représente la drogue pour notre société, nous avons amendé tout récemment notre code pénal et prévu des peines plus lourdes pour des infractions en la matière. Dans la mise en oeuvre de ce programme, nous avons enregistré des résultats satisfaisants, même si beaucoup reste à faire. Avec la coopération et l'assistance des pays amis, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, nous espérons pouvoir réaliser d'autres progrès plus importants dans le futur, ce qui contribuerait à l'effort de la communauté internationale tendant à éliminer ce fléau de la face de notre planète.

L'environnement est l'une des questions auxquelles la communauté internationale attache une grande importance. Les États développés et ceux en voie de développement ont le droit souverain sacré d'exploiter leurs ressources naturelles. Dans l'exercice de ce droit fondamental, la croissance économique soutenue doit aller de pair avec la protection de l'environnement et vice versa. La protection de l'environnement ne signifie nullement le refus du développement économique par crainte de porter atteinte à l'environnement. Comme piliers complémentaires du développement durable de tous les pays, ces deux concepts doivent s'appuyer et se renforcer mutuellement. Il ne serait pas sage, selon nous, de mettre l'accent sur l'un et de négliger l'autre. Seule une prise en compte égale de ces deux aspects garantira le succès de tout effort en faveur du développement.

Nous vivons dans un monde complexe et encore incertain. Dans ce contexte, les nations et les peuples à travers le monde accordent une grande importance à l'Organisation des Nations Unies, notre seule instance multilatérale universelle, pour l'examen des problèmes mondiaux. Pour être à même de remplir ses immenses tâches, cette

institution a besoin de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Dans cette perspective, il est essentiel d'affirmer le rôle de l'Assemblée générale, où tous les États sont représentés, comme étant l'organe principal de délibération et de prises de décisions de tout le système des Nations Unies. Quant au Conseil de sécurité, de l'avis de la délégation lao, il devrait être restructuré et plus démocratique. Il faudrait aussi accroître d'une manière limitée le nombre de ses membres permanents et non permanents selon une répartition géographique équitable et en tenant compte de l'importance relative de chaque pays. En tant qu'effort destiné à atteindre cet objectif, certains pays comme le Japon, l'Allemagne et l'Inde en particulier, devraient devenir membres permanents du Conseil de sécurité. Ce faisant, le Conseil de sécurité serait en mesure de répondre aux aspirations légitimes des États Membres, en développement, notamment qui forment la grande majorité des nations de notre planète. Dans cet esprit, la République démocratique populaire lao, en coopération avec d'autres délégations, n'épargnera aucun effort pour contribuer positivement à l'effort en cours visant à renforcer notre organisation universelle.

Allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Albert : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable, au seuil de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale, de vous féliciter pour votre brillante élection. Votre riche expérience des affaires internationales, vos compétences professionnelles et vos hautes qualités de diplomate sont, pour moi et pour mon pays, une assurance de succès pour nos travaux. Je tiens à associer à ces félicitations, que je vous assure très sincères, l'ensemble des membres du Bureau de l'Assemblée que nous venons d'élire. Je souhaite à vous tous le plus grand succès dans l'importante et délicate mission qui vous attend.

Je tiens également à exprimer toute notre reconnaissance et toute notre admiration au Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale, dont le mandat, remarquablement assumé, vient de s'achever. Il a su, avec excellence, contribuer à assurer le prestige des nombreuses et hautement symboliques manifestations qui ont marqué le cinquantième anniversaire de notre organisation. Il a su donner une impulsion remarquable aux réflexions fondamentales que l'Assemblée générale a consacrées au renforcement du système des Nations Unies ainsi qu'à l'examen de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et d'autres questions le concernant. Des suggestions ont été avancées par la représentation monégasque en ce qui concerne, notamment, l'augmentation du nombre des membres permanents et des membres non permanents du Conseil. Elles figurent à l'annexe XI du rapport du Groupe de travail institué à cet effet.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a accomplis en vue de rendre notre organisation moins coûteuse et plus efficace. Dans un contexte particulièrement difficile, sur les plans tant politique qu'économique, il n'a jamais failli à la mission que nous lui avons confiée, il y a maintenant cinq ans.

Je faisais allusion à l'instant aux difficultés de notre temps. Elles sont grandes et semblent bien souvent insurmontables, tout au moins à court terme.

De nombreux facteurs, de nature parfois très différente mais largement interférents, aggravent ces difficultés. Les grandes conférences mondiales sur la population et le développement, sur le développement social ou encore sur l'habitat humain, ont mis clairement en évidence ces différents facteurs.

Si le développement durable et harmonieux, auquel nous aspirons, doit s'adresser à l'ensemble de la collectivité humaine, il doit s'efforcer aussi de préserver les ressources de notre planète pour que les générations à venir, ne s'en trouvent pas, un jour, totalement dépourvues. Dans un domaine vital pour elle, la Principauté de Monaco s'attache, depuis plus d'un siècle, par des études et des recherches, mais aussi par des initiatives concrètes, nationales et internationales, à promouvoir la sauvegarde des océans et des mers et des ressources inestimables qu'ils nous offrent. Dans cet esprit, elle a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et entend, en 1998, jouer un rôle actif, à la mesure de sa dimension et de ses moyens, à l'occasion de l'Année internationale des océans.

Il est tout à fait judicieux que notre Assemblée générale, cinq années après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, consacre, en application de sa résolution 50/113, une session extraordinaire à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Cette session sera d'une extrême importance. Elle devrait permettre, nous en formons le voeu, de conforter les ambitions nées, en juin 1992, à Rio de Janeiro.

La Principauté se félicite d'accueillir, l'année prochaine, la septième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable, puis la Commission baleinière internationale.

Il s'agit pour mon pays de manifester l'intérêt qu'il attache à la coopération internationale, moyen indispensable pour répondre aux défis nés de la confrontation entre un développement économique légitime et la protection de l'environnement et des ressources naturelles épuisables de notre planète.

D'autres préoccupations majeures, qui sont autant de graves entraves aux impératifs du développement, demeurent. Les tensions qui persistent dans le monde, et n'épargnent aucun continent, sont lourdes de menaces. Notre organisation ne se voit pas toujours accorder les moyens nécessaires pour y faire face et répondre aux situations les plus alarmantes. Nous avons néanmoins eu la satisfaction de parvenir à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, enfin ouvert à la signature, et que j'aurai l'honneur de signer durant cette session pour la Principauté de Monaco.

M. Urbizo Panting (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

Qu'il me soit permis d'évoquer, à ce propos, le rôle majeur joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique qui veille, avec beaucoup de compétence et de soin, au respect des accords de garantie conclus dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que la Principauté a ratifié. Parallèlement, l'Agence s'efforce très scrupuleusement d'appliquer, dans des conditions parfois très délicates, les décisions dont le Conseil de sécurité lui a confié la mise en oeuvre. Ses responsabilités en matière de désarmement sont très lourdes. La Principauté de Monaco est donc particulièrement fière d'accueillir sur son territoire son laboratoire de l'environnement marin, qui fonctionne avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission océanographique intergouvernementale. Par ailleurs, la délégation

monégasque suit avec une particulière attention les suites données à la résolution 50/75, dont la Principauté est coauteur, adoptée le 12 décembre 1995 par notre Assemblée générale.

Le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée nous concerne, en effet, comme il concerne les pays voisins et amis qui nous entourent ou nous font face sur notre versant sud. Le Secrétaire général a engagé des consultations précieuses à ce propos et nous l'en remercions très vivement.

Quand les guerres ont frappé et que les armes se sont tuées, de lourdes séquelles perdurent. Parmi celles-ci, les millions de mines terrestres, à l'effet dévastateur et extrêmement meurtrier, répandues dans les champs et sur les routes frappent très durement les populations civiles au premier rang desquelles se trouvent les enfants. La prolifération de ces engins provoque sur le plan humain de graves mutilations, souvent irrémédiables, et des dégâts non négligeables sur le plan matériel. Le débat que le Conseil de sécurité a consacré, le 15 août, au déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix souligne, si besoin en était, l'importance que les Nations Unies et les grandes puissances accordent à cette question. S. A. S. le Prince souverain de Monaco, mon père, n'y est pas non plus insensible. Il a demandé à son gouvernement d'apporter un concours financier régulier aux opérations de déminage en contribuant au fonds ouvert à cet effet par les Nations Unies. Sans offrir une solution radicale dans l'immédiat, un moratoire ou, mieux encore, la cessation de la production et de l'exportation de ces mines terrestres anti-personnel nous inclinerait à l'espoir.

Cette année a vu se dérouler les 26e Jeux olympiques. Des hommes et des femmes de tous les pays, de 197 pays et territoires, venus d'horizon et de milieux fort différents se sont rencontrés. Ils ont mesuré leur force, combattu pacifiquement et créé, dans le respect et l'estime réciproques, des liens impérissables. J'étais présent à cet événement, en tant que Président du Comité olympique monégasque et membre du Comité international olympique et je peux témoigner de cet élan unique qui, tous les quatre ans, rassemble les meilleurs athlètes de notre planète. Je souhaite leur rendre hommage car ils sont un exemple irremplaçable pour la jeunesse de nos nations. Il me paraît juste, à ce propos, de me faire l'écho de l'appel lancé par de nombreuses organisations pour que les femmes soient plus nombreuses à représenter leur pays dans les compétitions olympiques et pour que les traditions, si respectables puissent-elles être, ne se transforment pas dans le domaine sportif en préjugés discriminatoires à leur égard.

La collaboration développée entre les Nations Unies et le Mouvement olympique, qui ont en partage de grands principes et des valeurs de portée universelle, me réjouit vivement. Notre Assemblée générale conforte, régulièrement, par ses résolutions, cette collaboration. Je souhaite qu'il en soit de même cette année.

Cette jeunesse sportive, dynamique et dévouée, se retrouve, d'ailleurs, souvent à titre bénévole, au service des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à caractère humanitaire. Nous lui devons, en conséquence, la plus vive reconnaissance.

À cet égard, il me semble souhaitable de rappeler le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, adopté l'an dernier par notre Assemblée générale sous la forme de la résolution 50/81. Il nous appartient, à chaque occasion, de prendre en compte ses recommandations, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de santé, d'environnement, y compris pour ce qui a trait à la participation pleine et effective des femmes à la vie de la société et à la prise de décisions.

La Principauté de Monaco, qui a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et qui est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, est très préoccupée par les formes contemporaines de racisme et d'exclusion.

Elle encourage les travaux menés par les Nations Unies et le Rapporteur spécial sur ce thème. Elle est également sérieusement alarmée par le développement et les dimensions prises par la prostitution infantile et la traite des jeunes enfants, filles et garçons.

Une importante initiative a été prise, en août dernier, par une organisation non gouvernementale, l'ECPAT (*End Child Prostitution in Asian Tourism*) avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Gouvernement suédois.

Les travaux du Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales réclame notre plus grande attention. Les conclusions et recommandations, sous forme de plan d'action, auxquelles il a abouti, devraient certainement permettre d'accroître la prise de conscience de la gravité de la situation, tout en encourageant les États à adopter, tant au plan national qu'international, les mesures qui s'imposent.

En participant à ce congrès, la Principauté a manifesté son engagement en faveur d'une politique mondiale de lutte

contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales. Au plan national, cette manifestation prend la forme, d'une part, d'un soutien sans réserve aux associations humanitaires et aux organisations non gouvernementales actives dans ce domaine et, notamment, à leurs efforts de sensibilisation, de prévention et de réinsertion et, d'autre part, d'une initiative en matière législative qui devrait aboutir, avant la fin de l'année, à une modification du code pénal monégasque. Il s'agit d'y introduire une incrimination nouvelle : l'exploitation sexuelle d'enfants pour la satisfaction des vices d'autrui, que les faits se soient produits dans la Principauté ou hors de notre territoire national. Ainsi, une fois que cette disposition sera en vigueur, pourra être poursuivie et jugée, à Monaco, toute personne, appréhendée sur le territoire monégasque qui aura commis, en quelque lieu que ce soit, des faits qualifiés crimes ou délits d'attentat à la pudeur ou d'attentats aux mœurs selon la loi monégasque concernant les mineurs.

J'ajouterai que la communauté internationale se doit également de réfléchir à un renforcement de la protection juridique internationale en la matière, dans la mesure où les textes existants, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, notamment ses articles 19 et 21, restent souvent inopérants car difficiles à appliquer.

De même, tant la Convention relative à l'esclavage, son protocole de 1953 et la Convention supplémentaire de 1926 que la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949, de portée très générale, n'offrent pas de recours suffisamment efficaces et rapides en ce domaine particulier où les interventions d'urgence s'imposent.

Le renforcement de cette protection, sous forme, par exemple, d'un instrument multilatéral, pourrait prévoir, d'une part, que les poursuites judiciaires devraient échapper aux limites de la compétence territoriale et, d'autre part, que le commerce illicite d'enfants et leur exploitation sexuelle à des fins commerciales soient qualifiés de crimes contre l'humanité, c'est-à-dire, qu'ils soient considérés comme imprescriptibles au titre de la Convention du 26 novembre 1968. L'article premier de cette Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité devrait donc être modifié en conséquence.

En outre, comme ceux stipulés dans la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, ces actes ne devraient pas être susceptibles de se voir opposer un refus d'extradition. La loi et le droit international doivent être pleinement en mesure de protéger ces êtres faibles et démunis, tout en ne laissant aucune chance d'im-

punité aux auteurs de ces crimes odieux. Au-delà du renforcement de leur protection juridique, il convient de penser également aux mesures nécessaires à la réinsertion de ces jeunes victimes, comme le Congrès de Stockholm l'a largement souligné car, à défaut, la rechute de ces enfants dans le milieu de la prostitution, risque de s'avérer inéluctable.

Au terme de ma déclaration, et bien que certains comportements comme ceux que je viens de rappeler soient intolérables et inacceptables, je voudrais évoquer l'Année internationale de la tolérance, qui s'est achevée en décembre 1995. Due à une heureuse initiative de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), appuyée par une résolution unanime de notre Assemblée générale, en décembre 1993, cette manifestation de foi en l'homme s'est conclue par une déclaration et un plan d'action destinés à inspirer, non seulement les responsables politiques de haut niveau mais également chacun de nous dans sa vie quotidienne.

Conformément à la résolution 49/123 de l'Assemblée générale, le plan d'action pour le suivi de l'Année des Nations Unies pour la tolérance, accompagné de la déclaration de principes qui le précède et l'inspire, contenu dans le document A/51/201, est soumis à cette cinquante et unième session de notre Assemblée générale. Il nous invite à un effort collectif destiné à combattre les facteurs politiques et sociaux qu'il met en lumière et qui semblent souvent être à l'origine de l'intolérance et de la haine.

Cette invitation devrait recevoir l'écho qu'elle mérite car elle pourrait contribuer à apporter des solutions aux tensions qui persistent dans le monde et dont certaines sont, on le sait, extrêmement préoccupantes.

Les progrès les plus importants dans l'histoire de l'humanité se sont certainement réalisés pendant les périodes où régnait une réelle et profonde tolérance. Elle a favorisé la pensée, l'art, les sciences, le partage des connaissances et des valeurs. Elle a bâti des civilisations et a permis, entre elles, un rapprochement et un enrichissement mutuels exceptionnels.

Si beaucoup sont convaincus, aujourd'hui, que l'histoire n'a probablement pas de sens, elle reste, quoi qu'il en soit, un produit fragile et précieux, largement façonné par les engagements et la volonté de l'homme.

Le 8 janvier prochain, nous célébrerons le sept centième anniversaire de l'installation de la dynastie de ma

famille à Monaco. Pour marquer cet événement, de nombreuses manifestations culturelles et artistiques, certaines de portée internationale, se dérouleront pendant l'année 1997. Ce sera une façon, pour nous, de rendre hommage à notre passé, mais aussi d'exprimer notre confiance et notre foi dans l'avenir et le destin non seulement de notre pays mais de l'humanité.

C'est sur cette réflexion que je voudrais conclure mes propos en remerciant infiniment le Président de m'avoir donné la parole.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. A. S. le Prince Albert, Prince héritaire de Monaco, de la déclaration qu'il vient de faire.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héritaire de la Principauté de Monaco, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Mendsaikhany Enkhsaikhan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Mongolie

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Mendsaikhany Enkhsaikhan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement S. E. M. Razali Ismail de la Malaisie de son élection à l'unanimité au poste prestigieux de Président de l'Assemblée générale à sa présente session. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Freitas do Amaral pour la manière excellente dont il a dirigé la cinquantième session historique de l'Assemblée générale.

La session actuelle se déroule à un moment où la forme que prendra le nouveau système international se trouve encore à un stade d'ébauche. Le XXe siècle est témoin de la production d'une richesse considérable. Néanmoins, sa répartition entre les régions, les différents États et entre les groupes à l'intérieur des États demeure inégale. Les progrès scientifiques et techniques ont permis des progrès gigantesques dans l'avancement de la société humaine, tout en faisant peser des menaces potentielles dévastatrices pour sa survie. La tendance à la mondialisation

et à l'intégration s'accompagne de forces de fragmentation et de marginalisation. Les vents du changement démocratique radical touchent la plus grande partie de la famille des nations. Dans l'ensemble, le monde se trouve à un tournant décisif plein de possibilités mais aussi de difficultés.

Aucun pays aujourd'hui ne peut se permettre de rester à l'écart des transformations spectaculaires qui sont en cours. Quant à la Mongolie, cette année a été le prélude d'une nouvelle période de son histoire. À la suite des élections générales de l'été dernier, le pouvoir d'État a fait l'objet d'une passation pacifique aux forces politiques démocratiques pour la première depuis 75 ans. Cela constitue l'aboutissement logique de la révolution démocratique de 1990 et jette des bases solides pour un développement démocratique stable. C'est également le résultat des réformes politiques et économiques que nous avons menées de front.

Le processus de réforme est compliqué, difficile, et requiert beaucoup de temps. La Mongolie n'est pas seule à relever les défis que suppose l'établissement des bases d'une société ouverte, démocratique, juste et humaine et de la mise en place des conditions d'un développement économique et social accéléré. Comme beaucoup d'autres pays en développement qui connaissent des changements fondamentaux, la Mongolie est confrontée à de nombreux problèmes : un faible niveau de développement, la pauvreté, le chômage, le fardeau de la dette extérieure et une structure économique nationale sous-développée, vulnérable aux fluctuations du marché mondial. Malgré ces difficultés, le Gouvernement mongol est résolu à entreprendre des mesures décisives pour accélérer le processus de réforme.

Le Gouvernement mongol, tout en préservant la continuité de sa politique étrangère multiforme, est résolu à mener une politique étrangère active et équilibrée, fondée sur ses intérêts nationaux. La Mongolie continuera d'appuyer fermement les activités multiformes de l'Organisation des Nations Unies qui représentent l'un des piliers essentiels de sa politique étrangère.

Il y a quelques jours, la communauté internationale a assisté à un événement historique justifié par l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires : l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce matin, j'ai eu le privilège de le signer au nom de la Mongolie. Selon nous, il est d'une importance capitale que toutes les puissances nucléaires déclarées et que tous les États potentiellement nucléaires adhèrent au Traité afin que les nombreuses années de dur labeur puissent produire des résultats tangibles. Afin de contribuer à l'appli-

cation efficace de ce Traité important, la Mongolie participera activement à son régime international de surveillance.

Nous pensons que la création de davantage de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. C'est pourquoi nous appuyons les Déclarations faisant de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est des zones dénucléarisées et nous nous en félicitons. En 1992, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires, et j'ai le plaisir de souligner que les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'autres pays, ont salué et appuyé notre initiative. La Mongolie a l'intention d'officialiser le statut de la zone et de lui donner un caractère international. Dans un contexte plus général, il est essentiel de donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires sous forme d'un instrument international.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le caractère illégal de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires, ainsi que les recommandations importantes contenues dans le rapport de la Commission de Canberra pourraient constituer une base solide pour des négociations futures sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Tout en exprimant la satisfaction de la Mongolie de voir que la Convention sur les armes chimiques entrera bientôt en vigueur, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à ce qu'elle soit ratifiée par les États possédant des arsenaux importants d'armes chimiques afin de permettre à ladite convention d'être plus efficace dans l'élimination de ce type d'armes de destruction massive.

S'agissant des questions régionales, je voudrais, en particulier, souligner notre profonde préoccupation face à l'incertitude qui caractérise la situation qui règne dans les Balkans et dans la péninsule coréenne. Les derniers événements survenus au Moyen-Orient ont eu des effets négatifs sur le processus de paix en cours. Nous estimons que les parties intéressées devraient faire preuve de la plus grande retenue et régler les problèmes par la voie de la négociation politique, comme le prévoient les Accords de Madrid et d'Oslo.

Il n'est plus possible d'assurer le progrès de la famille humaine dans la paix et la sécurité, dans un monde caractérisé par la misère, le fardeau de la dette extérieure, le fossé technique et économique qui se creuse entre les riches et les pauvres, la faim et la malnutrition généralisées, la recrudescence de la violence et de la discrimination, de la criminalité et de la toxicomanie. Ce serait probablement un truisme

que de dire que nul ne peut assurer sa propre sécurité au détriment des autres. Néanmoins, le simple fait de le reconnaître ne contribue guère à résoudre le problème. Une réelle détermination et une véritable volonté politique, conjuguées avec une action collective, sont nécessaires pour relever les défis qui nous attendent.

Les dernières conférences internationales sur les enfants, l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les établissements humains, organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ont forgé une vision claire et une stratégie prospective d'action commune et concertée pour améliorer la condition humaine. La Mongolie soutient l'idée que cette nouvelle orientation de la coopération internationale pour le développement devrait dûment trouver sa place dans l'Agenda pour le développement, ce qui permettrait d'assurer leur mise en oeuvre et leur suivi intégré et global. Il est essentiel à cet égard que soit mise en oeuvre aux niveaux national et mondial une coordination cohérente des politiques et des activités des différentes institutions du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

La mise en oeuvre des décisions des conférences susmentionnées requiert un engagement politique sincère, de la part de la communauté internationale et de chacun de ses membres afin d'accroître sensiblement les ressources nécessaires pour un développement humain durable. Nous estimons que la mobilisation de ressources financières supplémentaires serait possible en réduisant les dépenses militaires mondiales et en utilisant les dividendes de la paix qui en résultent au profit des besoins humains prioritaires. Notre avenir commun et partagé exige des pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait, d'honorer leur engagement pris de longue date à l'égard de l'objectif de 0,7 %.

Nous saluons et appuyons l'Organisation mondiale du commerce en tant qu'instance multilatérale chargée de définir la politique générale en matière de commerce international qui vise à coordonner et à promouvoir les intérêts des pays qui ont des niveaux de développement différents. La Mongolie adhérera bientôt à cette organisation, ce qui lui permettra de jouer un rôle plus important dans l'intégration commerciale et économique du monde. En outre, la Mongolie s'emploiera à prendre la place qui lui revient dans l'intégration de l'Asie-Pacifique, région caractérisée par un développement économique important et une stabilité politique générale.

Désavantagés par leur situation géographique, les pays en développement sans littoral connaissent des difficultés spécifiques dans leurs efforts de développement. Du fait de

leur position défavorisée, ils courent le risque de se retrouver encore plus isolés et marginalisés par rapport au processus de mondialisation. À cet égard, je voudrais souligner l'importance pratique de la mise en oeuvre du cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, que l'Assemblée générale a approuvé lors de sa dernière session.

La coopération Sud-Sud est devenu un instrument qui offre la possibilité d'accélérer une intégration réelle des pays en développement à l'économie mondiale. Je suis convaincu que la Conférence sur les finances, le commerce et l'investissement qui doit se tenir au Costa Rica, en janvier prochain, contribuera à renforcer davantage la coopération Sud-Sud, en définissant ses priorités futures.

L'accélération des progrès scientifique et technique a donné une importance accrue à la question de la protection de l'environnement contre les activités humaines mercantiles. Une coopération internationale efficace ayant pour but de compenser les effets néfastes de l'industrialisation sur les pays, notamment dans des régions écologiquement fragiles, de préserver leur caractère unique et leurs écosystèmes, de les protéger des catastrophes naturelles et d'atténuer les dommages causés est à l'ordre du jour. En outre, cela exige l'affectation de ressources supplémentaires et leur utilisation efficace. L'élaboration d'une stratégie nationale en faveur du développement durable, conformément à la Déclaration du sommet de la Terre et d'Action 21 est bien engagée dans mon pays. La Mongolie attache une importance particulière à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1997 pour faire le bilan de la mise en oeuvre d'Action 21. En prévision de cette session, une étude pourrait être entreprise sur les causes profondes de l'accroissement considérable des catastrophes naturelles ces dernières années, comme le note le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

Aujourd'hui, il est essentiel d'encourager le respect et l'application des normes du droit international. Dans ce contexte, la Mongolie se félicite de la création de l'Autorité internationale des fonds marins et appuie la création d'un tribunal pénal international. Nous estimons que la communauté internationale devrait élaborer les principes directeurs qui régiraient la conduite des négociations internationales - principal instrument de la diplomatie bilatérale et internationale.

La Mongolie souscrit pleinement à l'idée selon laquelle l'ONU devrait être restructurée, ses activités modifiées et démocratisées et son efficacité et son efficience améliorées,

conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies. J'espère que les débats en cours au sein des Groupes de travail de haut niveau de l'Assemblée générale leur permettront d'adopter des recommandations spécifiques et tournées vers l'action qui doteront l'Organisation des Nations Unies des moyens, des ressources financières et de la structure lui permettant de servir les idéaux consacrés par la Charte.

La réforme du Conseil de sécurité devrait être accélérée grâce à une plus grande transparence de ses activités et à la démocratisation de ses méthodes de travail. L'augmentation du nombre de ses membres doit assurer une représentation juste et équitable des différentes régions et groupes d'États ainsi qu'un accroissement de son efficacité et de son efficience. Il va sans dire qu'en fin de compte, l'organisation mondiale ne peut avoir que les qualités que ses États Membres lui permettent d'avoir.

Quatre années nous séparent du prochain millénaire. Le moment est venu d'agir de manière résolue. Le moment est venu d'entreprendre collectivement des changements radicaux. Le moment est venu de réaliser les rêves que nos pères avaient d'édifier un avenir meilleur pour nos enfants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Mongolie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Mendsaikhan Enkhsaikhan, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Destin-Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie, du Congo.

M. Tsaty-Boungou (Congo) : La délégation de la République du Congo adresse ses chaleureuses félicitations à M. Razali, pour son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Mon pays est d'autant plus heureux du choix porté sur sa personne qu'il consacre la reconnaissance par la communauté internationale de l'engagement constant et actif de son pays pour le triomphe des idéaux de paix poursuivis par l'Organisation des Nations Unies. Je ne doute donc pas que, sous sa direction, les présentes assises feront accomplir à l'humanité de nouveaux pas vers la paix et le progrès.

À S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui l'a précédé dans les mêmes fonctions, j'exprime notre haute appréciation pour l'oeuvre accomplie, en dépit d'un environnement international difficile et sans cesse troublé par le fait des hommes.

Enfin, du haut de cette tribune, ma délégation salue les efforts immenses déployés par le Secrétaire général de l'Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, au cours des cinq dernières années. Les résultats de ses efforts constituent une importante contribution à l'action concrète des États Membres en vue de rendre notre institution universelle plus apte à relever les nombreux défis de notre temps et, sans doute, plus encline à saisir les multiples opportunités du prochain siècle pour un meilleur épanouissement humain.

En évoquant l'idée d'épanouissement humain, j'ai là, toute trouvée, la transition qui m'amène à m'interroger sur la généralisation d'un tel phénomène à l'échelle planétaire, lors même que dans notre univers persiste, malgré les efforts de notre organisation, tant de disparités entre nations, tant de contradictions et de conflits d'intérêts entre pays nantis et pays pauvres; et, en Afrique notamment, entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui y aspirent, souvent par la voie des armes.

Et pourtant, on ne peut ne pas souligner que loin d'être un produit contingent d'une période sombre de l'histoire de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies reste, après plus d'un demi-siècle d'existence, l'instrument privilégié pour la conquête et la consolidation de la paix, pour tous les progrès du genre humain et pour la préservation de la diversité à l'échelle planétaire. Elle demeure aussi espace juridiquement égalitaire entre les nations et creuset des idéaux d'humanisme où devraient se fondre, mais sans se confondre, les intérêts et les destins de tous les continents et de tous les peuples.

Cela étant, la vision qui a habité les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies demeure encore un objectif à atteindre, ce qui n'est possible que grâce à l'engagement réel des États Membres à poursuivre la réalisation des idéaux de l'Organisation.

Serait-ce un objectif utopique pour des nations de plus en plus fragiles et à la recherche de leur équilibre propre?

Hélas, grande est la tentation d'y répondre affirmativement tant notre monde est aujourd'hui plus fissuré, marqué par une plus grande disparité entre ceux qui détiennent le savoir et la richesse et ceux qui s'enfoncent dans l'ignorance, les maladies, les guerres et la misère.

En le disant devant cette auguste assemblée, originaire d'un continent qui est aux confins de l'oubli, je n'apprends rien à personne. Puis-je cependant implorer votre indulgence pour avoir à répéter la même prière, le même cri de détresse que celui lancé déjà, ici, maintenant et avant, par d'illustres prédécesseurs? Ils ont dit, souvent dit, mieux dit que moi, que l'Afrique est, 51 ans après, le continent malade, au chevet duquel devrait se traduire en résolutions suivies activement d'actes, la notion communément partagée de solidarité internationale. Les pays les plus nantis auront ainsi aidé des milliers d'êtres humains à s'inscrire, eux aussi, dans la modernité grâce au progrès scientifique et technologique.

C'est là un défi majeur qui appelle la clairvoyance, l'humanisme et la mobilisation des nations les plus riches si nous voulons que notre planète soit mieux à même d'affronter les enjeux du futur dans la paix du Nord au Sud.

À cet égard, le processus de démocratisation et d'intégration économique de l'Afrique mérite d'être davantage encouragé et soutenu par la communauté internationale. Il constitue, en effet, un socle libérateur de toutes les forces créatrices africaines, autrefois enserrées dans des régimes dictatoriaux peu favorables à l'éclosion des intelligences.

L'annonce de la fin des régimes dictatoriaux dans certains pays d'Afrique, tout comme la généralisation du processus de démocratisation de l'Afrique, ne génère pas automatiquement des institutions véritablement démocratiques tel que l'eussent souhaité les démocrates des pays où le système démocratique a vécu.

Partagée entre la recherche de son avenir et la conciliation du présent avec son passé, l'Afrique doit se doter, grâce au soutien de tous, d'instruments institutionnels modernes, propres à enrayer les tensions politiques souvent nées d'une vision tribaliste ou clanique du pouvoir, sources de guerres civiles qui retardent si durement la marche du continent vers la paix. Ainsi vu, le pluralisme démocratique doit constituer un gage de notre marche vers le progrès en privilégiant dans la phase actuelle, la paix comme facteur stabilisant et pérenne des institutions démocratiques, mais aussi et surtout, la paix comme facteur déterminant du développement humain en Afrique.

La problématique démocratique ne peut, dès lors, se poser à notre continent sous la forme d'une transposition mécanique de tel ou tel autre modèle d'institutions démocratiques en perdant de vue les pesanteurs propres à notre passé et en ayant la tentation de vouloir balayer d'une plume les fondements de nos valeurs sociales et culturelles.

C'est plutôt en recherchant un juste équilibre entre paix et institutions démocratiques que, dans le cas du Congo, le Président de la République a pu restaurer la paix dans le pays après deux années de guerre civile à la suite de l'élection démocratique qui l'a porté au pouvoir. C'est selon la même philosophie que, après avoir intégré dans le Gouvernement de la République des membres du principal parti d'opposition, le professeur Pascal Lissouba soutient l'idée d'une nécessaire période de transition démocratique. Cette transition démocratique s'entend comme une période d'accommodement des différents acteurs de la vie politique aux exigences du régime démocratique, en particulier au principe d'alternance, en préservant nos valeurs, fondées sur le partage, la solidarité et le respect de l'autorité.

Une telle approche, nous en sommes convaincus, en s'appuyant sur le concept de démocratie participative, permet de réduire les sources de conflit à la suite d'élections démocratiques entre élus du peuple et perdants, sans en rien altérer les règles qui constituent les critères d'appréciation du régime démocratique, notamment les principes d'égalité, de liberté et du choix par le peuple de ses principaux dirigeants.

C'est pourquoi nous pensons que la démocratie africaine, débarrassée des écueils de l'individualisme politique, de la tentation du pouvoir pour soi, des tourmentes du tribalisme, tout en prenant en compte l'héritage des systèmes politiques d'hier, pourra, sûrement et efficacement, devenir un facteur de pacification, de redistribution plus juste des fruits de l'effort collectif, de progrès social et économique.

Une telle vision ne peut consacrer la prise en compte des faiblesses actuelles de nos systèmes politiques par une phase de transition démocratique susceptible de déboucher sur une Afrique moderne et développée que si la communauté internationale s'imprègne correctement de ce que la démocratie ne peut prospérer dans des pays pauvres, où la politique a longtemps servi de marche vers la réussite sociale, sans exposer les citoyens à la surenchère politique de ceux pour qui l'avènement du système démocratique et de son corollaire, la compétition électorale, met définitivement fin à leur rôle éminent dans la société grâce à l'exercice du pouvoir politique. Les différentes guerres civiles qui endeuillent chaque jour notre continent illustrent, hélas, cette réalité.

C'est donc en aidant les pays africains engagés dans la démocratisation de leurs institutions à promouvoir leur développement économique qu'émergeront des classes politiques nouvelles, socialement à l'abri du besoin, plus

aptes à apprécier la politique comme moyen de gouverner une collectivité d'hommes et de femmes liés par un territoire et un destin communs, plutôt que comme l'unique moyen d'ascension sociale dans un environnement économiquement pauvre.

Comme on peut l'imaginer, le développement économique de l'Afrique apparaît comme le facteur décisif de la stabilité, du développement, de la pacification et de la démocratisation. Or, la situation économique mondiale actuelle souligne à suffisance l'envergure et le caractère inéluctable de la mondialisation. Cependant, la mondialisation peut également présenter des inconvénients majeurs si des mesures ne sont pas prises pour corriger certains déséquilibres fondamentaux. La perspective d'une concurrence accrue expose les pays pauvres, ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier, à perdre de nouvelles parts de marché et d'être davantage acculés à la marginalisation.

S'il appartient surtout aux pays africains de démontrer que leur marginalisation n'est guère une fatalité et que la situation actuelle ne constitue, finalement, qu'une de ces «séquences tragiques» dont l'histoire émaille si souvent le parcours des sociétés humaines, il revient également à la communauté internationale dans son ensemble de s'attacher tout particulièrement à soutenir, dans un esprit de solidarité agissante, les efforts déployés par les pays africains pour faire face à tous les défis auxquels ils sont confrontés.

C'est pourquoi je ne saurais manquer de souligner ici le rôle de la coopération internationale et, tout particulièrement, l'importance que revêt l'aide publique au développement pour nos pays. Cette aide, importante dans son principe, mériterait d'être augmentée dans les faits, conformément aux engagements pris, afin de répondre aux besoins des populations les plus pauvres et renforcer la capacité des gouvernements à remplir leurs obligations. Malheureusement, la tendance à la baisse de cette aide ne répond pas à cette perspective. Aussi mon pays se réjouit-il de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, introduite par le Secrétaire général, qui vient renforcer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 dont, cependant, l'évaluation à mi-parcours est loin de combler nos attentes. Le Congo, qui soutient les recommandations découlant de ladite évaluation, espère que la communauté internationale mettra tout en oeuvre pour respecter les engagements pris vis-à-vis de l'Afrique.

J'ai évoqué précédemment la tragédie des peuples africains du fait des guerres civiles. Mon pays le Congo, qui préside depuis mars 1995 le Comité consultatif permanent

des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, ne peut manquer d'exprimer sa satisfaction de noter qu'en Angola, tout comme en Bosnie-Herzégovine, les parties s'emploient à mettre résolument en application les accords de paix et qu'à cet égard le soutien de la communauté internationale leur est acquis. Il nous faut également saluer les efforts considérables de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le règlement du conflit libérien et nous réjouir de la signature du nouvel accord de paix qui, à la lumière de l'évolution politique dans ce pays, donne des raisons d'espérer.

En revanche, nous sommes très préoccupés par la situation qui prévaut actuellement dans certaines parties du monde. L'enchaînement, ces derniers jours, des actes de violence au Moyen-Orient, la multiplication des victimes, civiles pour la plupart, font peser des risques graves sur la poursuite du processus de paix. La République du Congo souligne l'importance d'une reprise rapide du dialogue en vue de la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient.

La République du Congo se félicite des progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment l'ouverture à la signature, le 24 septembre dernier, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet acte historique, qui conforte la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, concourt à la promotion des relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et la confiance entre les États. C'est la voie choisie par les pays africains avec le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

Il nous faut exprimer notre profonde préoccupation sur la situation en Afrique, où la paix est quotidiennement menacée tant à l'intérieur des frontières nationales qu'entre les États. En créant le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, l'Assemblée générale a créé un cadre de concertation qui permet à 11 États de l'Afrique centrale de dialoguer en permanence pour instaurer la confiance entre eux et pour mettre en place des mécanismes propres à faciliter la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans la sous-région. Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu le 8 juillet 1996 à Yaoundé, au Cameroun, a consacré la signature d'un Pacte de non-agression.

C'est pour moi le lieu d'exprimer notre profonde gratitude aux pays, et en particulier au Japon, qui ont apporté leur contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la mise en oeuvre du programme du Comité. Ce fonds a permis d'organiser à Yaoundé, au Cameroun, sous l'égide des Nations Unies, le séminaire de

formation des formateurs des unités spécialisées dans les opérations de paix.

Je ne peux également manquer d'exprimer la reconnaissance du Comité au Président Julius Nyerere pour le rôle qu'il joue dans la recherche d'une solution pacifique à la crise burundaise. Le Gouvernement du Congo invite toutes les parties au conflit au Burundi, pays frère et membre du Comité consultatif, à se ressaisir et à créer les conditions d'un retour, par le dialogue, à la paix et à la réconciliation nationale.

J'aimerais, avant de conclure, évoquer brièvement les derniers développements de la situation politique et économique dans mon pays.

Après le Forum international sur la culture de la paix organisé avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Brazzaville en décembre 1995, et la signature du Pacte pour la paix entre les différents partis politiques, nous sommes désormais, plus que jamais, déterminés à nous attaquer aux problèmes les plus cruciaux auxquels notre pays est confronté, à savoir la consolidation de la paix et la lutte contre la pauvreté.

Sous l'impulsion de S. E. M. le Président Pascal Lissouba, un accord-cadre a été signé entre toutes les forces politiques congolaises sur le recensement, afin de préparer la deuxième élection présidentielle de l'ère démocratique. Le gouvernement récemment nommé s'est engagé à organiser ce scrutin dans la transparence, dans la paix et le respect des délais prescrits. Pour honorer ses engagements, le Gouvernement congolais saura compter sur les Nations Unies, les pays amis et tous ceux qui oeuvrent pour la promotion et la consolidation de la démocratie en Afrique.

La signature, le 28 juin dernier, de la facilité d'ajustement structurel renforcé avec le Fonds monétaire international est à porter au crédit de l'adhésion de notre peuple au programme de relance économique et social, ce, au prix d'immenses sacrifices. Ces efforts seront poursuivis avec le même engagement, tout en espérant que le soutien de la communauté internationale sera acquis à notre gouvernement à l'occasion de la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds prévue en novembre prochain à Genève.

Ainsi le Congo, débarrassé de toutes les pesanteurs qui ont si longtemps retardé son développement et hypothéqué son avenir pourra, enfin, offrir à son peuple l'espace de paix et de progrès si attendu.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E. M. Fares Bouez.

M. Bouez (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et mon estime au Président sortant, M. Diogo Freitas do Amaral et féliciter le Président de la présente session M. Razali Ismail et lui souhaiter plein succès dans sa noble tâche visant à raffermir et à consolider le rôle des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a achevé un demi-siècle d'existence. À sa naissance, l'humanité voulait voir en elle un recours en matière de justice, de droit et de paix à laquelle elle se référerait pour régler les problèmes auxquels elle fait face, pour faire justice quand la justice est déniée et pour être défendue chaque fois qu'elle est bafouée.

En fait, à travers l'Organisation des Nations Unies, l'humanité a voulu mettre un terme au temps des guerres et inaugurer une ère de paix, de souveraineté nationale, où se consolident l'indépendance des peuples et la liberté de leur choix et de leurs aspirations.

Aujourd'hui, à l'aube de la révolution des télécommunications, où tombent frontières et barrières tant sur les plans politiques sécuritaires qu'économiques, humains et culturels, le besoin des États et des peuples se fait sentir plus que jamais pour un dialogue constructif et un mécanisme efficace de consultation, d'échange et de concertation.

À l'ombre de la révolution scientifique et technologique dont nous sommes témoins, le besoin d'échanges va en s'amplifiant afin de faire face à des problèmes et des exigences sans cesse plus complexes, et pour réduire le fossé entre les peuples et les nations, afin de réaliser des projets interrégionaux, voire continentaux, hors de portée des États individuels. D'autre part, l'explosion démographique mondiale accompagnée par l'incapacité croissante de l'environnement à répondre aux besoins, accroissent l'âpreté de la compétition autour des richesses naturelles et attisent les intérêts.

De même la multiplication et la sophistication croissante des armes de destruction massive, nucléaires, chimiques ou bactériologiques, et de développement de leurs vecteurs traversant les continents, exposent les États et les peuples à un risque de génocide d'autant plus redoutable que ces armes sont parfois en possession d'États dépourvus jusqu'ici de toute crédibilité.

Le développement des médias et de leur rôle dans la diffusion des nouvelles à la fois politiques, économiques, sociales, culturelles et scientifiques, et la rapidité avec laquelle elles pénètrent des sociétés peu préparées à les recevoir et à les assimiler, a poussé certaines d'entre elles à des réactions d'isolement. Ainsi se retranchent-elles derrière leurs traditions par crainte de perdre leur identité et leur personnalité propre. Ceci s'exprime parfois dans un fondamentalisme et un extrémisme qu'elles adoptent comme moyen d'autodéfense qu'elles considèrent comme protecteur. Ces problèmes, ces dangers, parmi d'autres, appellent à augmenter l'efficacité du dispositif onusien, à raffermir la confiance en ce dernier, en son équité, sa crédibilité et son efficacité loin de toute hégémonie sur ses décisions, de tout déséquilibre dans son fonctionnement et, lorsqu'il s'agit de faire appliquer ses résolutions, loin de la pratique du double critère. Ceci pour que l'Organisation des Nations Unies ne cesse d'être un recours universel et nécessaire et une option pacifique aux confrontations brûlantes, violentes et destructives.

Le monde a traversé et traverse toujours un certain nombre de crises locales et régionales. Et le Liban, qui a beaucoup souffert des répercussions des guerres des autres, suit avec anxiété ce qui se passe dans diverses régions du monde. Aujourd'hui encore, la crise liée à la souveraineté des Émirats arabes unis sur les trois îles, la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa, n'est pas encore réglée. Nous espérons que le recours au Tribunal de La Haye contribuera à trouver une solution qui confirmera la souveraineté des Émirats arabes unis sur ces îles.

De même, nous approuvons le recours à l'arbitrage dans la question des îles Hanish opposant le Yémen et l'Érythrée, conformément au souhait des deux parties.

L'appui à l'unité du Libéria et de l'Angola, à leur sécurité et à leur stabilité reste un objectif primordial, afin de mettre fin à la souffrance des peuples de ces deux pays. De même l'appui de la République de Chypre, la consolidation de son unité et de sa souveraineté sur l'intégralité de son territoire, sont de nature à mettre fin à l'endurance de son peuple et aux répercussions du problème sur l'État, le gouvernement et l'unité même de l'île.

Le Liban suit avec inquiétude la situation en Iraq, qu'il s'agisse de la récente détérioration qu'a connue ce pays, ou de l'épreuve du peuple iraquien, toujours aux prises avec la faim et les privations. Faute de croire que les derniers événements représentent la solution la meilleure pour régler le problème iraquien, nous appelons à la mise en application de la résolution 986 (1995) et à un engagement en faveur de

l'unité et de la souveraineté de l'Iraq, gage de l'intangibilité de la carte géopolitique du Proche-Orient. Car si une brèche était ouverte en Iraq les conséquences ne manqueraient pas de s'étendre à d'autres régions hautement sensibles, ce qui compliquerait les choses.

Notre soutien pour la souveraineté de l'État du Koweït sur tout son territoire nous incite à lancer un appel en faveur d'une garantie permanente qui assurerait sa souveraineté permettant ainsi de tourner la page d'un passé douloureux.

L'autorité dont jouit la légitimité internationale procède de la crédibilité, des solutions radicales et justes qu'elle apporte aux problèmes essentiels lesquels constituent autant de messages permettant à l'Organisation des Nations Unies de se dispenser de la nécessité d'intervenir dans des crises de moindre importance.

Une telle justice est encore imparfaite et porte atteinte au rôle des Nations Unies en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires. En effet, la Convention en question vient d'être prorogée, malgré les réserves exprimées par certains États, dont le Liban, sur les circonstances entourant sa reconduction, comme la non-adhésion d'Israël notamment, soustrayant ainsi au contrôle et à la surveillance un arsenal nucléaire redoutable dans une des régions les plus sensibles du globe, ce qui constitue une menace pour tous les peuples de la région. Aujourd'hui, l'arrêt des expériences nucléaires se présente tel un substitut à la Convention et ce, malgré les promesses faites à la veille de sa reconduction quant à l'inéluctable adhésion d'Israël à une date ultérieure, adhésion qui ne s'est pas matérialisée.

Traiter les États selon des critères différents ne peut qu'entraîner un déséquilibre et multiplier les exceptions à la règle. Si l'efficacité de l'Organisation est fonction de la politique de l'égalité entre les États, l'administration des Nations Unies constitue le moyen de mise en oeuvre de cette politique.

Aussi, le Liban approuve avec enthousiasme l'amélioration du fonctionnement et de la gestion de l'Organisation dans tous les domaines, notamment ceux qui touchent au mécanisme représentatif des États et des peuples du monde au Conseil de sécurité. Car les développements et les exigences du monde moderne imposent là une représentation géographique et numérique plus réaliste, gardant à l'esprit la nécessité d'effacer la perception d'hégémonie qui s'est faite jour chez certains quant au rôle et au pouvoir décisionnel actuel du Conseil, tel qu'il leur semble accaparé par certaines grandes puissances. Le Liban est d'avis qu'il faudrait étudier toutes les propositions soumises à cet effet,

notamment celles qui s'accordent avec cette approche et qui bénéficient d'un large appui parmi les États, notamment les propositions du Mouvement des pays non alignés et de l'Italie.

Au cours des dernières années et malgré les difficultés et les circonstances qui ont entouré l'exercice de son mandat, le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali a déployé des efforts méritoires pour consolider la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde et en vue de résoudre des problèmes sociaux, économiques, de développement et de santé dans de nombreux points du monde. À cela s'ajoutent les réformes effectuées à l'intérieur de l'Organisation. En effet, son mandat s'est distingué par un dynamisme tendant à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation. En dépit des embûches et des obstacles, le Secrétaire général est parvenu à mener à bien de nombreuses réalisations dont témoigne le monde entier. Par conséquent, nous pensons que la continuité de son approche, incarnée par un nouveau mandat, représente un gage fondamental de stabilité politique pour l'Organisation. Estimant que ce renouvellement est susceptible d'aider à mener à leur terme nombre de projets et de démarches entamés sous son premier mandat, le Liban invite les États à le soutenir dans son nouveau mandat, à consolider celui-ci et non l'inverse.

Plusieurs années après la Conférence de Madrid, nous aurions aimé pouvoir vous exprimer au cours de cette session nos remerciements pour le rétablissement de la paix au Moyen Orient. Nous aurions espéré pouvoir exprimer notre gratitude aux États, aux peuples et aux organisations qui ont tenté de faire aboutir cette paix. Cinq années se sont écoulées depuis la Conférence de paix de Madrid auxquelles s'ajoute l'année préparatoire. Nous avons en son temps accueilli l'initiative, le parrainage et la substance avec beaucoup d'espoir; en effet, le parrainage était assuré par deux grandes puissances influentes, la substance reposait sur une paix globale, juste et durable et était fondée sur le principe de l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et, pour ce qui concerne le Liban, de la résolution 425 (1978), de même que sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. Ainsi avons-nous accepté l'invitation estimant qu'accepter d'y participer et en admettre les principes revenait à en accepter le contenu énoncé au cours de la Conférence, les parties n'ayant plus qu'à discuter de l'exécution de l'ordre du jour et du mécanisme.

Et voici que plusieurs années plus tard, au lieu d'aller de l'avant vers l'exécution, Israël se dérobe devant ce qui a été réalisé et se soustrait à ses engagements. En effet, à peine installé au pouvoir, le nouveau Gouvernement israélien a publié son programme politique assorti de quatre

«non» : «Non» au retrait du Golan Syrien occupé; «Non» au retrait de la Cisjordanie occupée; «Non» au règlement de la question de Jérusalem; «Non» à la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien dans son État.

C'est le contraire qui s'est produit. Au lieu du principe de l'échange de la terre contre la paix est apparue l'équation de la sécurité pour la paix c'est-à-dire en échange de l'engagement de ne pas recourir à la guerre. Au lieu d'honorer ses engagements, il lui fallait changer les données. Et au lieu de Madrid, l'inconnu. Et au lieu de mettre fin aux colonies de peuplement, en multiplier le nombre. Et au lieu de mesures de confiance, le percement d'un tunnel sous la mosquée Al-Aqsa, une véritable provocation pour les peuples et un défi à la paix.

Nous voici donc invités à tendre la main ... à reconnaître ... et à normaliser, sans que l'on sache quel est le sort qui sera réservé à nos droits. Ce qui nous est demandé, c'est de fournir des garanties à l'agresseur alors même que nous sommes l'agressé. Le désarmé est donc prié de donner des assurances au détenteur d'un des plus grands arsenaux nucléaires, que le monde n'a pas réussi à faire accéder au Traité de non-prolifération le jour où on en a imposé la prorogation aux autres États.

Depuis que le nouveau Gouvernement israélien est en place, celui-ci s'est totalement rétracté du processus de paix même si des thèmes dilatoires apparaissent ici et là. Pour sa part, le nouveau Gouvernement d'Israël a lancé quelques slogans médiatiques vides de tout contenu et de substance en vue d'occulter son rejet de la paix. Ainsi, nous avons eu vent du «Liban d'abord». Nous ne lui avons trouvé aucune substance mis à part son intention de camouflage médiatique et d'isolement. Ensuite, nous avons entendu parler de la rencontre entre les Présidents palestinien et israélien, rencontre qui a été exploitée sans qu'elle n'ait eu aucune substance.

Il est clair que le seul but recherché consiste à endormir l'opinion mondiale afin d'effacer ce qui a été convenu au cours de la Conférence de la paix et des négociations qui ont suivi. Il est tout aussi clair qu'Israël n'a pas à présent de politique de paix mais une politique qui entend changer les données et retourner aux menaces et à la défiance, à la politique d'expansion et de colonisation.

Alors que le monde croyait presque à la possibilité de voir la paix s'installer au Moyen-Orient, nous voilà face à l'inconnu, voire face au pire.

N'a-t-on pas vu des États de la région voulant devancer l'optimisme dominant d'alors avec des mesures de normalisation, désormais encombrantes tels de véritables fardeaux à l'ombre de la logique israélienne dominante. Et voilà qu'après s'être mis à s'acclimater avec une paix à venir, les peuples de la région se voient poussés à nouveau vers la logique de la confrontation, de la violence et de l'inéluctable résistance. Et alors que les plans de développement pour la région du Moyen-Orient étaient lancés et que le monde commençait à s'intéresser à son avenir de paix, voilà que la méfiance, voire le pessimisme reprennent le dessus.

Alors que l'opportunité historique se cristallisait vers un grand rêve, voici que cette opportunité s'amenuise, renvoyant les peuples de la région à l'unique option disponible, celle de confronter l'occupation, l'arbitraire et l'entêtement puisque les efforts internationaux de paix échouent. La violence actuelle en Palestine et au Sud-Liban est une conséquence des positions négatives du Gouvernement israélien et menace de sinistres évolutions en cas d'échec définitif du processus de paix.

Depuis la Conférence de Madrid, les États-Unis ont tenté, sous deux présidents successifs, de pousser le processus vers une solution. Pour ce faire, ils ont demandé de le sortir du cadre des Nations Unies et du Conseil de sécurité et de le placer dans le cadre du processus de paix. D'autre part, ils se sont efforcés de rassurer Israël par tous les moyens matériels, militaires et économiques disponibles, fût-ce au détriment des Arabes, sous le motif d'accroître la confiance chez Israël. Puis ont été imposés des concepts visant à accroître les assurances données à Israël, qui ont été acceptées à titre provisoire pour consolider le processus malgré leur iniquité. Mais aujourd'hui l'ensemble de ces efforts se voit compromis par celui-là même qui en a été le bénéficiaire.

Aujourd'hui, le Président des États-Unis tentera de réunir certaines parties, continuant à assumer sa responsabilité en faveur de la paix. Israël quant à lui, tirera profit du climat électoral américain en manoeuvrant pour vider de leur contenu les mesures prises et pour mettre en échec les efforts américains que nous avons appuyés bien qu'ils procèdent d'une complaisance invariable à l'égard d'Israël, fût-il inique, et en dépit du fait que ses excès aient été toujours couverts, sous le titre de lui fournir des assurances utiles à la paix.

Revenir aux fondements de la paix tels qu'ils ont été énoncés à Madrid; reprendre les négociations là où elles se sont interrompues, tout en admettant que l'opportunité de

paix qui a commencé à prendre forme reste une chance historique qui ne se représentera pas de si tôt; reconnaître que l'acquis de Madrid est l'unique seuil acceptable pour les peuples de la région; c'est ainsi seulement qu'on pourrait sauver la paix au Moyen-Orient.

Le Liban a essuyé durant de longues années les séquelles et les conséquences de la crise au Moyen-Orient. Il a payé un lourd tribut. Aujourd'hui à travers les mesures de politique intérieure, de sécurité, en matière de développement et dans le domaine économique, il fait preuve encore une fois dans son histoire qu'il est capable d'affronter les difficultés et de relever les défis, et démontre que son unité nationale ainsi que le rétablissement de sa pleine souveraineté sur son territoire, et le respect de son indépendance sont inéluctablement inhérents à son existence, plus solide et plus ferme que d'aucuns peuvent le croire.

Et demain si la paix était sauvegardée, le Liban prouvera qu'il est de ces pays qui ont une histoire bien plus grande que leurs frontières et un rôle plus grand que leur superficie. Le jour où le Liban parviendra à étendre sa souveraineté sur l'intégralité de son territoire après avoir recouvré des parties essentielles de sa terre qui lui échappent jusqu'ici du fait de l'occupation israélienne, le jour où l'Organisation des Nations Unies démontrera sa crédibilité en faisant respecter la résolution 425 (1978), à l'instar des autres résolutions relatives à d'autres parties du monde, le jour, enfin, où sortiront des centres de détention israéliens les citoyens libanais détenus, privés du minimum de leurs droits humains, ce jour-là, et seulement ce jour-là, le sang cessera de couler et les plaies se refermeront.

Cet Orient en a assez d'être tel un volcan en activité, menaçant la paix mondiale. La paix a été suffisamment confisquée, au détriment du monde entier. Les opportunités de la paix ne resteront pas toujours du côté des adeptes de la paix. La paix que nous avons souhaitée et que vous avez appuyée est aujourd'hui compromise. Sa chute fermera l'issue devant toute nouvelle tentative dans un avenir prévisible. Si le sauvetage de la paix est une tâche ardue, les conséquences de sa faillite seraient encore plus difficiles pour le monde entier.

Il est révolu le jour où les problèmes des peuples s'arrêtaient aux frontières de leur pays. Finie l'ère où les frontières étaient un mur à l'intérieur duquel se confinaient les crises. Il nous appartient de croire pour notre part que la paix demeure possible si elle était juste et non spoliatrice, véritable et non théâtrale, équitable et non inique, apaisant le révolté plutôt qu'attisant sa colère.

Puisse Dieu illuminer le chemin de ceux qui recherchent la paix et oeuvrent pour elle; et inspirer ceux qui persistent à la séquestrer et à s'y opposer.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdulla.

M. Abdulla (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. L'Oman a longtemps entretenu des relations d'étroite amitié avec son pays, la Malaisie, et nous sommes certains que sous sa direction et avec sa grande expérience diplomatique, nos délibérations aboutiront à des résultats importants, objectif auquel nous coopérerons pleinement.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage spécial à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, le représentant du Portugal ami, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la cinquantième session.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance sincères pour ses bons et loyaux efforts au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, en vue de renforcer et revitaliser le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, en dépit des problèmes et des obstacles auxquels a fait face l'organisation internationale du fait des crises aiguës qui ont secoué le monde dernièrement.

La célébration, l'année dernière, du cinquantième anniversaire des Nations Unies — son jubilé —, a été pour nous tous une chance unique d'examiner ce parcours de cinq décennies, au cours desquelles cette organisation internationale a grandement et activement contribué à éviter au monde le fléau de la guerre ou à en alléger les conséquences. Nous avons une confiance absolue dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies de continuer de s'acquitter, à l'avenir, des responsabilités dont l'a investie la communauté internationale.

La question du Moyen-Orient compte parmi les questions principales dont traite la communauté internationale depuis de longues décennies. Le monde s'est réjoui de la convocation de la Conférence de paix de Madrid, en 1991, qui a apporté l'espoir d'un règlement proche, global et pacifique de cette question d'autant plus que les mesures concertées et positives ont été prises rapidement depuis pour réaliser cet objectif si longtemps attendu par tous. En effet, de nombreux accords et conventions ont été ratifiés entre

certaines des principales parties au conflit, plus précisément sur les volets palestinien-israélien et jordanien-israélien. Ces mesures ont rendu le processus de paix au Moyen-Orient mieux enraciné et irrévocable.

Tout cela a été rendu possible grâce aux efforts courageux des parties concernées et à l'assistance et l'appui de la communauté internationale. Mon pays a apporté sa contribution en appuyant et en encourageant ces mesures par le biais de contacts avec les parties concernées aux niveaux bilatéral et multilatéral des négociations de paix, et en particulier l'accord visant à instaurer des liens commerciaux avec Israël, ainsi que l'accord avec le groupe d'États portant création au Moyen-Orient d'un centre pour le dessalement de l'eau.

En raison de la procrastination du Gouvernement nouvellement élu d'Israël et de son refus total d'appliquer tous les accords précédents, le processus de paix au Moyen-Orient dépend plus que jamais auparavant de l'appui de la communauté internationale.

Le processus de paix au Moyen-Orient est une responsabilité réciproque et implique un partenariat sans réserve entre les pays arabes et Israël. Dans une relation de partenariat, toutes les parties doivent assumer les risques et les pertes comme elles partagent les bénéfices et les fruits de la paix. Selon ces termes, aucune des parties n'a le droit de monopoliser tous les bienfaits et de refuser risques et pertes éventuels. C'est ainsi que mon pays ne trouve aucune justification aux actions d'Israël, qui maintient son blocus des villes palestiniennes, tant d'un point de vue humanitaire que parce que ces actions sapent les bases mêmes de la coexistence pacifique entre les peuples palestinien et israélien. Exemple, les derniers affrontements sanglants qui sont survenus à Al Qods à la suite de l'ouverture, par le Gouvernement d'Israël, d'un tunnel passant sous les sites sacrés islamiques. Cela ne fait qu'ajouter à la complexité des négociations de paix et ne saurait profiter qu'aux ennemis de la paix et à ses détracteurs.

Compte tenu de ces politiques inacceptables, il nous est difficile de prendre de nouvelles mesures de confiance et de continuer à promouvoir les principes de la coopération mutuelle. Nous demandons au Gouvernement d'Israël de refermer le tunnel. En même temps, nous espérons que le sommet dont le Président Clinton doit aujourd'hui être l'hôte à Washington sera couronné de succès.

Mon pays insiste sur la mise en oeuvre tangible et pratique de tous les accords conclus dans le cadre du processus de paix et la reprise de négociations sérieuses sur

tous les volets, y compris les volets syrien et libanais, sur la base des termes de référence de la Conférence de Madrid agréés par toutes les parties. Nous croyons qu'il est grand temps que les parties concernées tirent parti des enseignements du passé et qu'elles coopèrent au rétablissement de l'élan de paix pour finalement obtenir un règlement global de cette question et l'établissement d'une paix d'ensemble, juste et durable. Pour préserver l'élan du processus de paix, mon pays reste prêt à fournir toute l'assistance possible et à prendre des mesures positives pour rehausser le processus de paix au Moyen-Orient.

Mon pays exprime sa satisfaction que la situation se soit calmée en Iraq, après que les derniers événements survenus dans le nord du pays aient failli attiser les tensions dans la région du Golfe, manquant la déstabiliser à nouveau. Nous demandons à toutes les parties de respecter la légitimité internationale et de se concentrer sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq, et de reprendre les contacts et pourparlers en vue de leur mise en oeuvre, tout en respectant en toutes circonstances l'unité de l'Iraq et son intégrité territoriale.

Nous nous félicitons du mémorandum d'accord signé entre l'Iraq et les États-Unis, en vue de l'application de la résolution 986 (1995), ce qui contribuera à alléger les souffrances du peuple iraquien frère. Tout en affirmant la nécessité de ne pas lier l'application de ladite résolution à tout événement que ce soit, et étant donné que le mécanisme convenu représente le minimum requis par le peuple iraquien en vivres et médicaments, nous demandons à l'Iraq de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies, et de créer les circonstances appropriées qui garantiraient la mise en oeuvre efficace et rapide de cette résolution. Nous exhortons également l'Iraq à appliquer les autres résolutions internationales sur la libération de prisonniers et détenus koweïtiens et ressortissants d'autres pays, la restitution des biens et le respect du mécanisme d'indemnisation, dans l'espoir que la conformité intégrale de l'Iraq, ainsi que sa coopération accrue avec la Commission spéciale des Nations Unies accéléreraient la levée de l'embargo international et renforceraient la sécurité et la stabilité dans la région.

Les efforts de désarmement visent à rétablir un équilibre stable entre les puissances régionales. Mon pays a participé aux réunions de la Commission du désarmement sur la sécurité régionale, émanant des négociations de paix multilatérales au Moyen-Orient. Tout en appuyant activement la Commission, le Sultanat d'Oman voudrait attirer l'attention sur le fait que ces efforts n'assureront pas seuls l'établissement d'une sécurité équitable dans la région s'ils

ne s'accompagnent pas de mesures pratiques pour éliminer les armes de destruction massive et ne coïncident pas avec l'acceptation par l'ensemble des pays de la région de soumettre toutes leurs activités liées à cette question sous contrôle et inspection internationaux.

Le Sultanat d'Oman a également été l'un des premiers pays à signer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, et le premier pays du Moyen-Orient à la ratifier. C'est une indication très claire que mon pays n'épargne aucun effort pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde entier et pour créer des régions exemptes d'armes nucléaires. C'est donc un grand honneur pour moi d'annoncer à cette instance internationale la décision prise par le Sultanat d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans l'espoir que les autres pays qui ne l'ont pas encore fait suivront cet exemple avant la fin de cette année pour assurer l'universalité du Traité. Nous espérons également que tous les pays du monde adhéreront au Traité d'interdiction complète des armes nucléaires avant la fin de cette année, pour garantir un monde exempt d'armes de destruction massive dans lequel l'humanité tout entière puisse vivre dans la paix, l'amour et la prospérité. Mon pays, comme de nombreux autres, a voté pour ce traité et alors que nous saluons tous ceux qui ont contribué à ce traité, nous demandons à l'ONU de ne pas s'arrêter là, mais de continuer à faire des efforts pour libérer le monde une fois pour toutes de toutes les armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. Nous demandons aux pays dotés d'armes nucléaires, en particulier, d'appliquer des programmes précis et des échéanciers pour parvenir à ce noble objectif dès que possible.

La recrudescence de la violence, l'extrémisme et le terrorisme coûtent la vie à des personnes innocentes — enfants, femmes et personnes âgées — violant leur droit légitime de vivre dans la paix et la prospérité et constituent un phénomène qui exige de la communauté internationale qu'elle prenne des mesures immédiates et collectives pour lutter contre ces actes néfastes. Nous appuyons tous les efforts sincères et fidèles visant à convoquer une conférence internationale pour traiter de ce problème et de ses aspects connexes en vue de l'éliminer en s'assurant que les auteurs de ces actes terroristes seront poursuivis et traduits en justice.

L'Accord de Dayton pour la Bosnie-Herzégovine s'est révélé être la meilleure solution pour mettre fin à cette guerre tragique qui a duré près de quatre ans au cours desquels une grande partie de la population bosniaque a

enduré les massacres, les fureurs destructrices et le déplacement. Mon pays se félicite de cet accord historique et a fait tous les efforts possibles au sein du Conseil de sécurité lorsqu'il en était membre, ainsi que dans les enceintes régionales et internationales en vue de mettre fin aux souffrances du peuple bosniaque et de rétablir la sécurité, la stabilité et la prospérité pour tous les peuples de la région des Balkans. Nous espérons que les résultats des élections qui ont eu lieu récemment en Bosnie-Herzégovine ouvriront la voie à un avenir meilleur et prospère permettant au peuple bosniaque de vivre dans la paix, la tranquillité et la coopération.

Une participation efficace aux conférences internationales et régionales sur les questions écologiques est l'un des moyens par lesquels le Sultanat d'Oman aide à améliorer et à coordonner ses politiques en matière d'écologie. Mon pays a joué un rôle actif au sein de ces conférences et en a accueilli certaines en tant que contribution pour accroître la conscience du public sur les plans national, régional et international. Nous sommes pleinement convaincus, à Oman, de la nécessité d'un système de protection de l'environnement chez nous qui s'harmonise avec les écosystèmes du monde entier. C'est ainsi que nous soulignons l'importance d'une participation efficace aux accords et conventions internationaux visant à préserver le système écologique à tous les niveaux, à renforcer la coopération internationale dans ce domaine, à assurer l'échange scientifique et à créer un réseau d'information international.

En Oman, nous nous sommes constamment attachés au développement des ressources humaines, et à assurer un climat où règnent la légalité, la sécurité et la stabilité et à l'encouragement où le citoyen peut vivre dans la prospérité et la dignité. Dans le cadre de notre vision future de l'économie du pays, nous avons mis en oeuvre au début de cette année notre cinquième plan de développement qui a plusieurs objectifs, notamment l'amélioration de l'éducation technique et professionnelle, l'encouragement au secteur privé, la diversité économique et l'établissement d'un équilibre économique pertinent favorable à l'investissement étranger. Nous avons transformé notre système fiscal conformément à ce qui avait été demandé pour qu'il y ait des possibilités d'investissement à l'étranger pour tous. À Muscat, nous avons récemment établi un centre financier pour la promotion des investissements et le développement des exportations. Les groupes économiques régionaux ont eu un grand effet sur les efforts internationaux visant à élargir la portée des intérêts économiques mutuels et à influencer les mouvements libres du commerce et de l'investissement à travers le monde. Dans ce contexte, mon pays a participé avec les pays du Conseil de la coopération

du Golfe pour examiner tous les moyens possibles permettant de promouvoir et d'élargir le libre commerce et les investissements dans ces pays ou avec tous autres groupes internationaux.

Mon pays a également participé activement à la création d'un nouveau groupe économique composé d'un certain nombre d'États du littoral de l'océan Indien, qui s'étend entre l'Afrique et la péninsule indienne, visant à relancer le mouvement commercial dans cette région et à développer la coopération économique grâce à une exploitation exemplaire de ses ressources humaines et naturelles et ce, dans l'intérêt de tous les peuples. Nous sommes sûrs que le nouveau groupe, composé de pays ayant entre eux des liens historiques et culturels qui remontent loin et des facteurs de production communs, tels que les matières premières, les ressources humaines, l'énergie et les marchés, renforcera en fin de compte les principes de coopération mutuelle entre ses États membres et la coopération économique mondiale.

Je voudrais maintenant parler de l'Afrique. Un certain nombre de pays d'Afrique souffrent encore des conséquences de la guerre froide, les troubles politiques internes et les guerres civiles ayant été responsables en grande partie du recul dans le développement économique. L'Afrique a un rôle majeur à jouer au service de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons l'aider à trouver la place qui lui revient sur la scène internationale. Nous demandons donc à l'ONU et à la communauté internationale de prêter une attention et un intérêt accrus aux problèmes du continent africain, et ce, pour une coopération constructive avec toutes les organisations régionales africaines.

La science et les progrès technologiques ont beaucoup accéléré les communications entre les pays et le progrès économique mondial. Mon pays se félicite des résultats obtenus lors du sommet des pays les plus industrialisés qui a eu lieu à Lyon, en France, en juin dernier, au cours duquel ces pays ont réaffirmé leur solidarité à l'égard des efforts de la communauté internationale en vue de réduire le fardeau lié à la mondialisation. En outre, les pays en développement devraient pouvoir tirer profit des résultats de l'Uruguay Round.

Les pays en développement s'efforcent d'adopter des politiques tournées vers l'économie de marché et s'emploient à mettre en oeuvre de nouvelles réformes structurelles et économiques en vue d'encourager le libre échange et l'investissement. Ils comptent également sur les flux de capitaux et les transferts de technologie pour les aider à renforcer leur économie et leur développement social, à améliorer la qualité de leur productivité et à réactualiser leur

secteur des services. Cela permettrait à ces pays d'accroître leur développement, d'agrandir leurs marchés et de renforcer la libre compétitivité des pays en développement afin de créer un monde plus solidaire et interlié dans lequel la stabilité et la prospérité l'emportent.

Mon gouvernement a déjà demandé à être membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), après avoir suivi ses activités pendant plus d'un an à titre d'observateur. Notre adhésion à l'OMC serait un pas important à nos yeux. Cela nous permettrait de renforcer notre développement, de promouvoir nos services et de réactualiser nos normes de productivité au niveau le plus élevé possible. À cette fin, nous devons garantir l'équilibre souhaité entre nos intérêts nationaux et les intérêts économiques régionaux et internationaux. Dans ce contexte, le Sultanat d'Oman, en tant que pays en développement, espère recevoir l'appui et l'assistance que la communauté internationale, au titre du système généralisé de préférences, étend aux pays en développement pour les aider à relever les défis qui leur sont posés par les réformes économiques et les ajustements structurels. La communauté internationale devrait continuer de renforcer à court et à moyen terme ce système généralisé de préférences.

L'Oman joue un rôle louable dans la protection de la propriété industrielle comme l'indique la législation et les normes nationales, telle la loi nationale relative aux marques commerciales et aux brevets d'inventions, qui s'applique au niveau du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe. En outre, une loi protégeant les droits d'auteur et les publications littéraires a été promulguée dans un contexte général de réactualisation et d'amélioration de la législation et des normes relatives au commerce et à l'investissement. Mon gouvernement a décidé d'adhérer à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, car l'Oman appuie les principes, consacrés par la nouvelle tendance mondiale, visant à protéger les droits de la propriété intellectuelle, et souhaite participer et coopérer dans ce domaine.

Alors que nous sommes au seuil du XXIe siècle, nous espérons que nous continuerons d'oeuvrer et de coopérer collectivement au maintien de la paix et de la sécurité internationales afin d'assurer un avenir meilleur aux générations futures. La communauté internationale, nous n'en doutons pas, est capable d'un engagement ferme, de serrer les rangs et d'unifier la volonté politique en vue de nouvelles réalisations pour le bien de l'humanité dans son ensemble. L'ONU devrait assumer l'énorme responsabilité de relever ces défis importants et de faire en sorte qu'elle soit mieux à même de s'acquitter efficacement de ses obligations.

Nous comprenons que la réforme de l'ONU et de ses organes soit une tâche complexe mais nous estimons toutefois qu'elle peut être effectuée grâce à l'instauration de mécanismes moins coûteux et plus dynamiques permettant de réaliser des objectifs déterminés selon des priorités réparties entre des programmes à court, à moyen et à long terme.

Nous soutenons le plan à moyen terme proposé par le Secrétaire général en faveur d'une stratégie objective pour les programmes futurs des Nations Unies. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation financière de l'ONU. Nous prions instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'ONU afin de lui permettre de remplir efficacement ses fonctions. Nous nous devons également de souligner que la responsabilité du financement des opérations de maintien de la paix incombe particulièrement aux membres permanents du Conseil de sécurité. Le maintien de ces opérations dépend de l'aptitude des Nations Unies, en coopération avec les parties et les différentes organisations concernées, à trouver des solutions appropriées aux conflits existants, ce qui nous porte à demander à la communauté internationale d'accélérer ses efforts pour réformer les organes et structures des Nations Unies, de façon à ce qu'ils puissent répondre aux aspirations et aux attentes du siècle à venir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luc Rukingama, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burundi.

M. Rukingama (Burundi) : La délégation burundaise que nous avons l'honneur de conduire à la présente session ordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation voudrait d'abord saisir cette heureuse occasion pour présenter à l'Ambassadeur Razali les salutations amicales du Gouvernement et du peuple burundais.

Le Burundi attache une importance primordiale aux nobles idéaux de justice, de paix et de sécurité défendus et poursuivis par l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il a toujours tenu à participer aussi activement que possible aux travaux de telles assises, même en cette période de crise profonde qui secoue mon pays depuis trois ans. Nous apprécions à juste titre les efforts inlassables que l'Organisation des Nations Unies n'a jamais cessé de déployer afin de mettre fin à la guerre fratricide que nous vivons tragiquement depuis le 21 octobre 1993.

Notre délégation se réjouit du choix porté sur un digne fils de la Malaisie tel que M. Razali pour assurer la présidence de la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation. Nous sommes certains que ses hautes qualités intellectuelles et morales doublées de sa connaissance approfondie des préoccupations actuelles de notre planète constituent des atouts indéniables pour le succès dans la conduite de nos travaux.

Il peut compter d'ores et déjà sur la disponibilité totale et l'appui ferme de mon pays, qui figure parmi les membres du Bureau en sa qualité de vice-président pour apporter sa modeste contribution en vue de la réussite de son mandat.

Nous tenons également à rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour la compétence et la lucidité avec lesquelles il a conduit les assises de la précédente session de l'Assemblée générale au moment où l'Organisation des Nations Unies commémorait un demi-siècle d'existence.

Nous aimerions enfin exprimer notre appréciation positive pour le rôle joué à travers le monde par S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, au cours de son mandat en faveur de la paix, de la coopération et du développement. Nous gardons en particulier un excellent souvenir de l'important message d'appel à la paix et à la réconciliation nationale adressé au peuple burundais et à l'Afrique lors de sa visite à Bujumbura, en juillet 1995.

Malgré la crise que traverse mon pays, nous croyons que ce message finira par être entendu par ceux-là même qui ont opté pour la voie de la violence pour assouvir leurs ambitions.

Comme les Membres le savent déjà, les assises de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tiennent au moment où mon pays, le Burundi, est éprouvé par la crise la plus profonde de son histoire. Certes, la fin de la guerre froide avait permis à la communauté internationale de se libérer du carcan idéologique et d'autres contraintes qu'avait imposés l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies a pu se concentrer sur ses objectifs fondamentaux et ainsi répondre avec efficacité à certains problèmes que la rivalité des superpuissances avait longtemps empêché de résoudre.

Et pourtant force est de constater, non sans amertume, qu'au cours de la période ayant succédé à la guerre froide, il est apparu des conflits nouveaux plus complexes, la

plupart du temps à l'intérieur des nations, qui ont engendré de graves problèmes humanitaires. C'est malheureusement le cas de mon pays. Depuis trois ans, en effet, le Burundi est en proie à des massacres et à des actes de génocide à grande échelle.

Depuis le mois d'octobre 1993, le Burundi semblait implacablement dans une tragédie dont il semblait ne plus pouvoir se relever. Le gouvernement de consensus, mis en place en octobre 1994 dans le cadre de l'application de la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994, après de longues et laborieuses négociations entre partenaires politiques, s'est caractérisé par la suspicion et le manque de confiance jusqu'au sommet de l'État et une absence grave de la volonté de ramener la paix.

La complicité de l'ancien pouvoir avec les groupes armés, des violations massives des droits de l'homme, la duplicité au sommet de l'État et l'absence de leadership ont abouti à la dénonciation de la Convention de gouvernement et à la chute des institutions. Afin d'éviter l'implosion devant la menace d'un autre génocide et, en l'absence d'une alternative crédible, les forces vives de la nation ont sollicité S. E. le Président Buyoya pour prendre la lourde responsabilité de remettre le Burundi sur les rails.

Le nouveau pouvoir en place s'est précisément fixé comme priorité absolue de mettre fin aux massacres et aux tueries, de restaurer la paix et la sécurité pour tous, de mettre un terme à l'impunité et de réintégrer les personnes déplacées par la guerre et de reconstruire le pays.

Un gouvernement de salut public a été mis en place le 2 août 1996. Il s'agit d'une équipe de large ouverture. Les différentes composantes ethniques et les diverses sensibilités politiques se retrouvent dans ce corps. Toutes les régions du pays y sont représentées.

Le Gouvernement se veut solidaire et soudé pour conduire à bonne fin le programme de transition, dont la durée a été fixée à trois ans. Son plan d'action a été rendu public tout récemment par le Premier Ministre, S. E. M. Pascal-Firmin Ndimira. Il a pour ambition de traduire en actes concrets l'engagement pris par le chef de l'État de ramener le Burundi sur la voie de la paix, de la sécurité et de la prospérité, par le biais du dialogue et du débat national.

Les changements intervenus au Burundi depuis le 25 juillet 1996 ont été bien accueillis et ressentis comme un acte de sauvetage par la population burundaise. Les messages de soutien qui ont afflué de toutes parts et les manifestations organisées spontanément à travers tout le pays ont

été des signes évidents d'adhésion du peuple burundais au nouveau régime venu au secours d'un pays au bord du gouffre.

Toutefois certains pays, et particulièrement nos voisins, n'ont pas d'emblée saisi la nécessité, pour éviter le génocide au Burundi et préserver la souveraineté du pays, de mettre en place une direction du pays qui rassemble et oeuvre pour la sécurité, non d'une ethnie au détriment des autres, mais pour la sécurité de tous.

Il ne s'agissait donc pas d'un acte dirigé contre la démocratie, comme certains ont voulu l'accréditer. La volonté du nouveau Gouvernement est plutôt celle de mettre fin aux massacres des populations innocentes aux prises avec les différentes factions armées de l'intérieur comme de l'extérieur du pays, de la capitale comme du Burundi profond, en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité pour tous, afin de créer les conditions propices à une démocratisation bien comprise, fondée sur les réalités nationales.

Les efforts entrepris par le nouveau régime pour restaurer la paix et organiser le dialogue et le débat national sont entravés par les sanctions économiques décrétées contre le Burundi. Il est maintenant de mon devoir d'attirer votre bienveillante attention sur les effets pervers du blocus économique qui frappe mon pays depuis le Sommet d'Arusha tenu le 31 juillet 1996. En effet, il ne faudrait pas que la communauté internationale dise un jour qu'elle ne savait pas. Les pays de notre sous-région étaient plus que quiconque au courant de la situation chaotique et complexe du Burundi d'avant le 25 juillet 1996. Ils étaient également informés de la paralysie quasi totale des institutions consécutive à la crise. Ils suivent quotidiennement la bataille que mon gouvernement mène sans relâche à l'heure actuelle pour ramener la paix et la sécurité dans le pays en dépit des difficultés de toutes sortes auxquelles nous sommes confrontés.

Nous considérons donc l'embargo imposé actuellement au Burundi comme un acte inamical, injuste et illégal. Il viole le droit international public ainsi que les accords et les conventions internationaux que nos pays ont pourtant ratifiés. En effet, l'embargo, qui est en réalité un blocus économique total décrété contre mon pays, est un précédent dangereux qui viole le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la souveraineté et l'égalité des États.

Ce blocus ignore également le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, consacré par le paragraphe 2 de l'article III de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Déclaration, adoptée le 24 octobre 1970 par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le devoir des États de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale.

La nature des sanctions prises est en violation flagrante du principe du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends internationaux, conformément à la Déclaration du 24 octobre 1970 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous savons, en effet, qu'il est interdit aux États d'utiliser la force contre un autre État, même en cas de préjudice causé par ce dernier.

Concernant le Burundi, il n'avait pas causé le moindre préjudice à un seul de ses pays voisins. Pourtant, il s'est vu privé de son accès à la mer, de son droit de transit et de sa liberté de commerce. L'illicéité de l'embargo est manifeste du moment que toute une série de traités internationaux et régionaux reconnaissant aux États Membres la liberté de transit ont été violés.

C'est le cas notamment de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le traité du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Convention relative au commerce de transit des États sans littoral, sans parler des chartes et accords des pays voisins, comme la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Zone d'échanges préférentiels (ZEP).

Qui pis est, nous devons souligner à l'intention de cette auguste assemblée que les sanctions imposées entravent l'action du Gouvernement, hypothèquent les chances de paix et volent au secours des milices et des bandes armées extrémistes qui se sentent ainsi encouragées; et ces dernières tirent profit de l'embargo pour intensifier les actes de violence et de destruction dans le pays, et au moment où je vous parle elles continuent de ce faire.

L'embargo subi par le Burundi entraîne des conséquences catastrophiques pour les populations qui se trouvent ainsi privées de médicaments de première nécessité, de vaccins, de produits de diagnostic biologique et d'instruments de chirurgie.

Aujourd'hui, des enfants meurent, des femmes meurent, des vieillards meurent. La couverture vaccinale qui, à cause des trois années de guerre, était descendue de 80 % à 30 % chez les enfants de moins de cinq ans, tendra

rapidement vers zéro si rien n'est fait entre-temps pour redresser la situation. Cet état de fait frappera prioritairement les groupes les plus vulnérables de la population. De plus, une famine généralisée risque de s'abattre sur la population burundaise avec des conséquences fâcheuses pour les habitants des pays voisins. Elle touchera davantage les personnes les plus vulnérables, à savoir les personnes déplacées, dispersées et rapatriées. Ces dernières vivent déjà depuis trois ans dans des conditions inhumaines. Près de 80 % de ces personnes sont des enfants, des femmes et des vieillards.

Enfin, par la pénurie de carburant et la non-disponibilité du matériel scolaire, une bonne partie d'élèves et d'étudiants risquent d'abandonner l'école. Le taux d'abandon est déjà de 18 % pour l'enseignement secondaire, 21 % pour l'enseignement technique et 20 % pour les études universitaires.

S'agissant des aspects économiques de l'embargo, il convient de souligner le fait que le Burundi vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. La récolte connaîtra une chute vertigineuse si les engrais, les concentrés et les produits pharmaceutiques vétérinaires continuent à être bloqués dans les ports des pays voisins. La conséquence sera sans aucun doute la famine généralisée.

Les quelques industries disponibles ferment progressivement leurs portes faute de matières premières. Les recettes de l'État s'amenuisent dangereusement suite à l'impossibilité d'exporter et d'importer. Ce qui va conduire à la mise en chômage, au non-paiement des employés tant du secteur public que du secteur privé, et provoquer des désordres sociaux qui vont aggraver l'insécurité et entraîner l'instabilité dans le pays. L'ensemble de cette situation va favoriser la reprise du terrain et le renforcement de l'action armée des groupes rebelles et d'autres bandes criminelles contre des populations paisibles, avec le risque d'une guerre civile généralisée.

Cette perspective apocalyptique peut et doit être évitée. Les pays voisins, auteurs de l'embargo, avaient exigé du nouveau régime la levée de la suspension de l'Assemblée nationale et des partis politiques et l'engagement à dialoguer avec les groupes armés, tous points qui figuraient du reste dans les priorités du programme du nouveau régime rendu public le 25 juillet 1996. Par le décret numéro 100/023, du 13 septembre 1996, le Parlement, les partis politiques et les associations à vocation politique viennent d'être restaurés.

De plus, le Gouvernement du Burundi vient de réitérer son engagement solennel à dialoguer et à débattre de toutes

les questions fondamentales du pays avec tous les partenaires politiques intéressés, y compris les groupes armés. Nous tenons à renouveler maintenant cet engagement devant cette auguste assemblée.

Cette mesure, inscrite déjà dans les priorités du nouveau régime, était la dernière recommandation du Sommet d'Arusha, du 31 juillet 1996. Maintenant que mon gouvernement vient de répondre positivement et sans délai aux conditions posées par ses voisins, nous invitons ces derniers à prendre toutes les dispositions appropriées en vue de la levée immédiate de l'embargo pour soulager les souffrances indescriptibles du peuple burundais, pour permettre le dialogue — parce que l'embargo est aussi dirigé contre le dialogue — en ouvrant les voies de communication, qu'elles soient terrestres ou aériennes, et pour que nos voisins tiennent leurs engagements.

Mon pays, le Burundi, aspire à jouer un rôle actif et constructif dans le développement des relations pacifiques, amicales et mutuellement avantageuses avec les pays de la région et du monde entier. Il demande en retour à ses partenaires de s'abstenir de recourir à la menace, à l'emploi de la force ou à toute autre manière incompatible avec les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Mon pays continue de pâtir d'une situation économique très critique du fait de la guerre et du fait de l'embargo. Il est dépourvu de littoral. De ce fait, il doit compter sur ses voisins pour l'acheminement de ses produits d'exportation et des biens importés. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la politique de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Mon gouvernement est parfaitement conscient des préoccupations de la communauté internationale sur la situation de crise que traverse le Burundi. Nous exprimons notre gratitude à l'endroit de tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux qui nous ont manifesté leur concours, leur solidarité et leur compréhension dans cette période difficile.

Cependant, nous restons convaincus que l'imposition des conditions quant au rythme et à la manière de conduire le processus de résolution du conflit actuel ne pourrait être bénéfique pour le peuple burundais. Au mal qui ronge le Burundi, nous sommes déterminés à apporter des solutions durables et définitives. Mais ce n'est pas dans la précipitation, ce n'est pas le couteau sous la gorge que nos problèmes si complexes pourront être réglés.

La situation politique dans la région des Grands Lacs demeure préoccupante. Cette aire géographique enregistre le triste record du nombre de réfugiés dans le monde. Après le génocide perpétré au Rwanda en avril 1994, plusieurs centaines de milliers de personnes ont cherché asile dans les pays voisins, notamment au Zaïre et en Tanzanie.

Suite à la crise d'octobre 1993, le Burundi compte également dans ces pays plusieurs dizaines de milliers de ses citoyens venus grossir les rangs de ceux qui ont pris le chemin de l'exil. En février 1995, une conférence internationale avait été tenue à Bujumbura sur cette épineuse question sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les décisions et les recommandations prises à cette occasion sont pratiquement restées lettre morte. Nous avons noté, cependant, le rapatriement volontaire et pacifique d'un bon nombre de réfugiés rwandais qui avaient cherché asile au Burundi.

L'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies par le biais du HCR devraient intensifier les initiatives de nature à encourager toutes les personnes qui souhaitent retourner dans leur pays du moment que les conditions de paix et de sécurité y sont remplies. Les autorités des pays intéressés doivent jouer, bien entendu, un rôle de premier plan. Le Gouvernement du Burundi est, quant à lui, disposé à accueillir à tout moment tous ses ressortissants qui souhaitent retourner dans leurs foyers respectifs. Pour ce faire, il est en train de s'organiser et de tout mettre en oeuvre pour qu'un climat de paix, d'entente et de réconciliation nationale puisse rapidement être rétabli.

Nous encourageons tous les efforts fournis par les pays voisins, les pays amis, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne et les Nations Unies en direction de cette région troublée en vue de la normalisation de la situation dans son ensemble.

Nous attirons en même temps l'attention de la communauté internationale sur d'autres fléaux et d'autres phénomènes observés dans cette aire géographique. Il s'agit du trafic et de la prolifération d'armes, de l'entraînement des milices et groupes armés qui animent le terrorisme et menacent la sécurité de nos concitoyens en provenance de certains pays voisins. Nous observons la propagation de l'idéologie du génocide, de la haine, de la violence et de l'exclusion qui se manifeste par l'intolérance et l'intégrisme ethnique. Les idées nocives propagées par les tenants de pareille idéologie sont à la longue génératrices de désordres sociaux à base politico-ethnique, qui entraînent d'importants dégâts humains et matériels. Le génocide du Rwanda, les

massacres perpétrés au Burundi depuis la crise d'octobre 1993, les tueries enregistrées dans le Sud-Kivu, en particulier dans la région de Massissi, et tout récemment encore dans celle d'Uvira constituent la meilleure illustration de cette menace de la paix et de la sécurité dans notre sous-région.

La communauté internationale doit se mobiliser pour combattre de tels actes inhumains et dégradants, dont la philosophie paraît étrangement s'inspirer du nazisme hitlérien de triste mémoire.

Concernant les autres conflits qui sévissent en Afrique, le Gouvernement du Burundi salue l'évolution positive de la situation en Somalie et au Libéria. Il apprécie hautement le rôle déterminant joué par l'Organisation de l'unité africaine, les Nations Unies et les organisations sous-régionales pour contribuer à démêler les différends et engager les parties belligérantes dans un processus de paix et de réconciliation.

À ce sujet, mon gouvernement se félicite de la mise en place, par l'Organisation de l'unité africaine, d'un Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Les dirigeants africains ont montré par cette initiative leur détermination de s'impliquer davantage dans le règlement des problèmes qui se posent sur leur propre continent.

Nous profitons de cette occasion pour exprimer nos remerciements à l'Union européenne, aux Nations Unies et à d'autres partenaires bilatéraux pour le soutien politique, matériel et financier accordé à cette initiative. À cet effet, le Burundi reste convaincu de l'importance primordiale de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits par la voie du dialogue et de la négociation.

L'Organisation des Nations Unies a inscrit dans ses priorités deux dossiers de premier ordre, à savoir l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement. Leur réussite suppose une lutte acharnée contre le terrorisme et le crime organisé ainsi que l'élimination du danger nucléaire. Aussi le Burundi soutient-il l'organisation d'une cour criminelle internationale.

Par le biais de son représentant auprès des Nations Unies, le Burundi vient d'apposer sa signature au traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon gouvernement salue avec chaleur cette haute décision adoptée par l'Assemblée générale de notre organisation. Il s'agit d'un pas particulièrement significatif dans l'instauration d'un monde de paix, libéré de la hantise de la mort gratuite provoquée par l'homme lui-même.

Le Gouvernement burundais est préoccupé par ailleurs par d'autres fléaux de notre temps comme le trafic, la distribution et la consommation des drogues et autres substances psychotropes. Ces dernières constituent un grave danger, particulièrement pour notre jeunesse qui représente le monde de demain. Outre leurs effets nuisibles pour la santé, elles représentent une arme redoutable pour les partisans du terrorisme international.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les efforts menés dans le cadre de la coopération internationale en vue de l'élimination de cette calamité qui guette l'humanité. Nous soulignons ce fait dans la mesure où les groupes armés qui s'organisent pour voler, violer, brûler et tuer, s'abreuvent de ces substances nocives afin de commettre le crime froidement, sans remords ni pitié.

Plusieurs délégations ont reconnu le fait qu'un bon nombre de gouvernements africains se sont engagés de plus en plus à prendre en main leurs responsabilités pour le développement de leur continent. Il a été relevé notamment que le taux de croissance moyen atteint depuis deux ans est de 5 % par rapport au produit intérieur brut. Ces efforts méritent d'être encouragés.

Néanmoins, le poids de la dette extérieure pèse encore lourdement sur bon nombre de nos pays et annihile souvent leurs efforts de développement. C'est pourquoi le Gouvernement burundais plaide pour leur allègement substantiel, afin de donner toutes les chances de succès aux programmes visant au relèvement du niveau de vie de la population.

Je voudrais m'associer à d'autres éminents chefs de délégation qui se sont exprimés avant nous pour marquer l'adhésion de mon gouvernement au souhait de la réforme de notre organisation en vue d'en faire un instrument efficace et performant, capable de répondre plus correctement encore aux objectifs et aux principes qui lui ont été assignés par ses pères fondateurs. En effet, l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir adapter ses structures et ses méthodes de travail aux préoccupations actuelles et futures de notre planète et de l'humanité tout entière.

Nous attachons une attention particulière au débat en cours sur la restructuration du Conseil de sécurité dans le sens d'une représentation plus équitable en son sein, de l'élargissement de sa composition et de la démocratisation générale de cet organe. Compte tenu de leurs atouts, tant politiques qu'économiques, l'Allemagne et le Japon aspirent légitimement à des sièges permanents au Conseil de sécurité et l'Italie de même. Étant donné qu'aucune des positions en

présence n'a encore réussi à emporter l'adhésion générale, il est tout aussi légitime de tenir compte du bien-fondé de

la thèse que l'Italie a constamment préconisée, à savoir celle de la rotation éventuelle des sièges permanents entre les États des régions respectives. Nous sommes d'avis que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine devraient disposer au moins de deux sièges permanents par région au sein de cette haute instance de décision de notre organisation.

Mon pays, le Burundi, voudrait renouveler son attachement total et son appui sans faille aux nobles idéaux défendus par notre organisation. Nous souhaitons que les Nations Unies aillent toujours de l'avant dans la lutte contre le racisme, l'intolérance, la xénophobie, le terrorisme et la prostitution des enfants. Notre ardent désir est celui de voir cet immense foyer de l'humanité promouvoir et faire rayonner davantage les valeurs de paix, de liberté, de respect mutuel et de fraternité entre les hommes, en vue de conjurer à jamais le spectre de la guerre, de la faim et de la famine dans le monde, par une coopération internationale plus généreuse et plus engagée. Tous les pays du monde, riches et pauvres, petits et grands, sont conviés à unir leurs forces pour gagner ce pari : celui de bâtir un avenir meilleur dans un monde plus juste, plus paisible et plus humain.

La séance est levée à 13 h 15.